

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

DES PÊCHERIES

ET DE L'ALIMENTATION



RAPPORT ANNUEL 2020-2021

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

DES PÊCHERIES

ET DE L'ALIMENTATION

Cette publication a été réalisée par la Direction de la planification, des politiques et des études économiques en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site Quebec.ca.
Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec la Direction des communications au info@mapaq.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
1^{er} étage
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2110
Sans frais : 1 888 222-MAPA (1 888 222-6272)
Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Septembre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-90113-6 (imprimé)
ISBN 978-2-550-90051-1 (PDF)
ISSN 1703-8960 Rapport annuel de gestion (imprimé)
ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2021

MESSAGE DU MINISTRE



Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

C'est avec enthousiasme que je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce rapport présente notamment les résultats obtenus quant aux engagements de notre Plan stratégique 2019-2023.

La dernière année a démontré, une fois de plus, tout le caractère stratégique du secteur bioalimentaire au Québec. C'est en traversant une des pires crises de notre époque que nous avons pu, malgré tout, compter sur l'indéfectible résilience de la chaîne bioalimentaire.

Les défis accompagnant la pandémie de COVID-19 ont mis en lumière certains aspects de tous les secteurs d'activités économiques de notre société. Sur le plan bioalimentaire, notre autonomie en la matière s'avère un enjeu capital, non seulement en temps de crise, mais également au sortir de celle-ci.

C'est dans cette trajectoire que s'inscrit l'action du Ministère, en plus des grandes priorités gouvernementales en ce qui a trait à l'économie, à l'entrepreneuriat, au développement des régions et à la réduction des formalités administratives.

Le Ministère et ses partenaires mettent tout en œuvre afin de concrétiser les ambitions de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde*, de manière à déployer un secteur dynamique qui est à l'écoute des consommateurs.

Pour y arriver, je suis fier de pouvoir m'appuyer sur une équipe solide, compétente et qui a à cœur la prospérité du secteur bioalimentaire.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

André Lamontagne

Québec, septembre 2021

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Monsieur André Lamontagne

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre les résultats de l'année 2020-2021 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au regard de notre Plan stratégique 2019-2023, de l'utilisation optimale des ressources et de toutes les autres exigences gouvernementales.

La pandémie de COVID-19 a démontré que le secteur bioalimentaire est essentiel et névralgique en raison de son rôle de premier plan au regard de l'alimentation. Son apport au chapitre du PIB et des emplois répartis sur l'ensemble du territoire en fait un puissant levier de développement économique, de mise en valeur et de dynamisme pour l'ensemble des régions du Québec

Plus que jamais, le Ministère réaffirme sa contribution à la vitalité des territoires et à la santé de la population, ainsi que son rôle économique qui s'incarne dans une approche de développement durable.

Notre organisation, comme plusieurs organismes publics, a fait face à de nombreux défis organisationnels dans la dernière année. Il n'en demeure pas moins que nous gardons le cap quant à nos engagements, notamment en ce qui a trait à la satisfaction de la clientèle et à l'augmentation de l'utilisation des nouvelles technologies numériques.

L'ensemble des réalisations présentées dans ce rapport témoigne des efforts consentis par le Ministère et son personnel. Je remercie tous les employés pour leur dévouement exceptionnel démontré année après année.

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Dufresne', written in a cursive style.

René Dufresne

Québec, septembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	5
1. L'ORGANISATION	7
1.1 L'organisation en bref	7
1.2 Faits saillants	9
2. LES RÉSULTATS	13
2.1 Plan stratégique	13
2.2 Déclaration de services aux citoyens	40
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	41
3.1 Utilisation des ressources humaines	41
3.2 Utilisation des ressources financières	43
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	44
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	45
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	45
4.2 Développement durable	46
4.3 Occupation et vitalité des territoires	52
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	64
4.5 Accès à l'égalité en emploi	66
4.6 Allégement réglementaire et administratif	70
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	72
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	73
4.9 Politique de financement des services publics	75

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que des contrôles qui s'y rapportent relève de la compétence du sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Pour appuyer ce dernier dans sa tâche, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé les résultats et les explications présentés dans ce rapport.

De plus, chacun des membres du comité de direction du Ministère confirme l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée et des contrôles afférents. Par conséquent, nous déclarons que ce rapport annuel de gestion est fiable et qu'il correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2021.



René Dufresne

Québec, septembre 2021

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

René Dufresne

Sous-ministre

Marie-Odile Koch

Secrétaire générale et directrice
de la coordination ministérielle

Christine Barthe

Sous-ministre adjointe à la santé animale
et à l'inspection des aliments

Geneviève Masse

Sous-ministre adjointe au développement régional
et au développement durable

Abdoul Aziz Niang

Sous-ministre adjoint aux pêches
et à l'aquaculture commerciales

Louise Leblanc

Sous-ministre adjointe
à la formation bioalimentaire

Bernard Verret

Sous-ministre adjoint à la transformation
et aux politiques bioalimentaires

Anne Boucher

Directrice générale des services à la gestion

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur René Dufresne

Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à la validation des résultats, des indicateurs, des explications et des autres renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe au sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Notre responsabilité consistait à évaluer la qualité et la cohérence de l'information en nous basant sur notre analyse. Nos travaux visaient à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de ces travaux, nous concluons que l'information contenue dans ce rapport annuel de gestion paraît de qualité et cohérente.

La directrice de l'évaluation de programmes et de la vérification interne,



Brigitte Dufort

Québec, septembre 2021

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Au Québec, la responsabilité du secteur bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce secteur couvre l'ensemble des activités liées à l'agriculture, aux pêches et à l'aquaculture commerciales, à la transformation, aux commerces de l'alimentation (de gros et de détail) ainsi qu'aux services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des marchés institutionnels privé et public. Il joue un rôle majeur au regard de l'alimentation de la population québécoise.

Le Ministère a également pour responsabilité d'exercer une surveillance de toute la chaîne alimentaire aux fins de la protection de la santé publique de même que de l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux. De plus, il est impliqué dans la formation collégiale spécialisée en agriculture et en agroalimentaire.

La mission

« Favoriser une offre alimentaire de qualité et appuyer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable contribuant à la vitalité des territoires et à la santé de la population. »

Le libellé de la mission du Ministère s'inspire de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde* (ci-après nommée « Politique bioalimentaire »), coconstruite avec les partenaires du secteur bioalimentaire au cours de la démarche du Sommet sur l'alimentation de novembre 2017. Il donne un signal fort d'intégration de la mise en œuvre de la Politique bioalimentaire dans les activités du Ministère.

La vision

« En synergie avec les partenaires et pour répondre aux besoins des consommateurs, nos compétences au service d'un secteur bioalimentaire engagé à alimenter notre monde. »

Les valeurs

Le Ministère s'appuie sur une déclaration de valeurs plaçant la collaboration, le professionnalisme, la transparence et l'équité au cœur des actions et des services de son personnel.

La clientèle

Les interventions du Ministère touchent une clientèle étendue et diversifiée :

- les citoyens et les consommateurs;
- les entreprises agricoles;
- les pêcheurs et les aquaculteurs;
- les transformateurs alimentaires;
- les distributeurs, les grossistes et les détaillants en alimentation;
- les manipulateurs d'aliments et les restaurateurs;
- les fournisseurs de services à la production;
- les étudiants en formation initiale et les clients de la formation continue de l'Institut de technologie agroalimentaire;
- les ministères et les organismes gouvernementaux (municipaux, provinciaux, fédéral et international);
- les organismes non gouvernementaux contribuant à la mise en œuvre de sa mission.

Les champs d'activités

Pour remplir sa mission, le Ministère exerce son intervention par du soutien professionnel, de l'appui financier, de la formation ou de l'encadrement légal et réglementaire. Il oriente les politiques, les programmes et les règlements touchant le secteur bioalimentaire, y compris celles et ceux dont l'application est confiée aux organismes sous la responsabilité du ministre.

Ces organismes sont :

- La Financière agricole du Québec (www.fadq.qc.ca);
- la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (www.rmaa.q.gouv.qc.ca);
- la Commission de protection du territoire agricole du Québec (www.cptaq.gouv.qc.ca);
- le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (www.cartv.gouv.qc.ca).

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
1 620	Effectif du Ministère
676,2 M\$	Dépenses du Ministère
20	Directions régionales réparties dans trois réseaux au 31 mars 2021*
45 881	Inspections réalisées au cours de l'exercice 2020-2021 auprès des établissements alimentaires et en santé et bien-être des animaux**
849	Étudiants inscrits en formation initiale dans les campus de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe de l'Institut de technologie agroalimentaire (trimestre de l'automne 2020)
168 M\$	Aides financières versées à des entreprises bioalimentaires en 2020-2021 (en excluant le crédit de taxes foncières agricoles)
86	Ententes de partenariat dans les domaines de la recherche et de l'expertise, de l'inspection, de la formation, de l'appui aux entreprises et du développement régional en 2020-2021

* Agriculture et transformation, pêches et aquaculture commerciales, inspections et bien-être animal.

** Les inspections comprennent celles réalisées par le Ministère et ses mandataires.

1.2 Faits saillants

Une réponse rapide et efficace du MAPAQ à la pandémie de COVID-19

Le Ministère a contribué à l'effort gouvernemental en activant sa mission bioalimentaire du Plan national de sécurité civile. Une structure de coordination ministérielle a été mise en place dans le but de partager l'information, de déterminer les incidences de la pandémie de COVID-19 sur le secteur et d'éviter un bris dans la chaîne bioalimentaire. Pour répondre aux nombreux enjeux vécus par ses clientèles pendant cette période sans précédent, le Ministère a œuvré de concert avec ses partenaires à la recherche de solutions.

De plus, le MAPAQ a mis rapidement en place les conditions nécessaires pour assurer la continuité de ses services essentiels destinés à la santé et à la sécurité de la population ainsi qu'à la santé et au bien-être animal. Grâce à l'expertise de son personnel, il a également prêté main-forte au ministère de la Santé et des Services sociaux et à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail dans leurs activités en lien avec la réponse à la pandémie de COVID-19. Enfin, l'Institut de technologie agroalimentaire s'est assuré d'offrir à ses étudiants la formation bioalimentaire à distance et en présentiel, lorsque nécessaire, dans le respect des mesures sanitaires et de distanciation physique requises.

Accroître l'autonomie alimentaire et participer activement à la relance économique du Québec.

Le 19 novembre 2020, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, a annoncé des mesures associées à l'investissement de 157,2 millions de dollars pour accroître l'autonomie alimentaire et pour permettre au secteur bioalimentaire de participer activement à la relance économique du Québec. Parmi ces mesures qui visent à augmenter la production et la productivité des entreprises agricoles et de transformation alimentaire ainsi qu'à favoriser l'achat local, on trouve les suivantes :

- Octroi de 2,5 millions de dollars à Aliments du Québec pour soutenir sa campagne publicitaire ainsi qu'un financement additionnel de 15 millions de dollars pour 2020-2021 afin de permettre d'intensifier les campagnes publicitaires et d'appuyer la marque « Aliments du Québec » et ses déclinaisons.
- Appui du Ministère à 332 projets ayant généré 287,8 millions de dollars d'investissement par l'intermédiaire du programme Transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité. Ces projets feront en sorte que davantage de produits agricoles québécois seront transformés au Québec.
- Dévoilement de la Stratégie de croissance des serres au Québec 2020-2025 - Pour une plus grande autonomie alimentaire le 27 novembre 2020. L'objectif de cette stratégie est de faire passer le volume de la culture en serre québécoise du simple au double d'ici 2025.

Améliorer et maintenir la qualité de l'environnement - Plan d'agriculture durable 2020-2030

Dévoilé en octobre 2020, le Plan d'agriculture durable 2020-2030 vise à accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales et vient concrétiser, dans le secteur agricole, l'objectif de la Politique bioalimentaire 2018-2025, *Alimenter notre monde*, en contribuant à encourager les approches concertées pour protéger la santé et l'environnement en plus de renforcer l'implantation de pratiques d'affaires responsables. Le Plan d'agriculture durable est appuyé par une enveloppe de 125 millions de dollars, pour les cinq premières années.

Le Plan d'agriculture durable contribue à répondre aux recommandations de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles à l'issue de son mandat d'examen des impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement. En plaçant les producteurs agricoles au cœur de l'action, le Plan propose des objectifs agroenvironnementaux clairs qui permettront, en complémentarité avec les nombreuses initiatives du milieu, de réduire l'empreinte environnementale de notre agriculture et d'accroître la transition vers des pratiques agricoles mieux adaptées aux enjeux actuels, dont ceux des changements climatiques et des préoccupations sociétales en matière de pesticides.

Des moyens accompagnés de mesures phares appuieront les entreprises agricoles dans leurs efforts pour améliorer leur performance environnementale. Pour la mesure phare du développement des connaissances, le Ministère a octroyé, dans la dernière année, une subvention de 30 millions de dollars au Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies. Un premier versement de 5 millions de dollars permettra de lancer les travaux de mise en place du Réseau d'expertise en agriculture durable et du Programme orienté en partenariat sur l'agriculture durable.

Création de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ)

À la suite de l'adoption du projet de loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec le 10 mars dernier, l'ITA est devenu l'ITAQ. Ce vaisseau amiral de la formation agroalimentaire québécoise dispose donc maintenant d'un cadre institutionnel mieux adapté, autant pour la formation agroalimentaire que pour sa contribution au développement du secteur bioalimentaire et des régions du Québec. Ce nouveau cadre apporte une flexibilité nécessaire et mieux adaptée à sa mission éducative. La formation remplit un rôle de plus en plus stratégique dans la prospérité du secteur bioalimentaire, alors que les compétences requises et les besoins de main-d'œuvre qualifiée augmentent dans les entreprises de ce secteur.

Un crédit de taxes foncières agricoles amélioré et simplifié

Le 26 novembre 2020, le gouvernement a édicté le Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations. Ce règlement, qui découle de la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, a permis de concrétiser, à compter du 1^{er} janvier 2021, la mise en place d'un nouveau programme fiable et efficace qui permettra de réduire le fardeau fiscal et administratif des producteurs agricoles.

Le nouveau programme réduira des deux tiers les communications et les interventions annuelles avec les producteurs agricoles, qui passeront de 275 000 à 90 000, et protégera les producteurs contre les valeurs

extrêmes des terres agricoles, en plafonnant la valeur imposable et en élargissant le bassin des comparables pour les évaluateurs municipaux.

Au cours de l'été et de l'automne 2020, les logiciels d'évaluation et de taxation ont donc été modifiés par les mandataires informatiques des municipalités et des organismes municipaux responsables de l'évaluation afin de les rendre conformes aux nouvelles modalités applicables découlant de la Loi.

Pour faciliter la mise en œuvre de la Loi, le Ministère a mis en place, en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, des programmes d'aide financière totalisant près de 12 millions de dollars afin de réduire l'impact fiscal découlant des plafonds d'imposition des terres agricoles et de compenser les coûts d'adaptation des systèmes informatiques des municipalités et des évaluateurs, ainsi que de limiter les gestes professionnels des évaluateurs lors de la confection des rôles d'évaluation foncière des producteurs agricoles et forestiers.

Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois : pour une alimentation locale dans les institutions publiques

La Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois dont l'objectif est d'augmenter de façon considérable la part d'aliments de chez nous achetés par nos institutions au bénéfice d'une autonomie alimentaire accrue, a été lancée le 22 septembre 2020.

L'initiative vise dans un premier temps à ce que les établissements publics choisis se fixent une cible d'achat d'aliments québécois. Elle comprend plusieurs mesures phares pour favoriser l'achat d'aliments produits ou transformés au Québec par nos institutions, notamment les établissements d'enseignement et les établissements de santé. La stratégie comporte quatre grandes orientations :

- La concertation et l'engagement des institutions publiques;
- Le soutien et l'accompagnement des institutions publiques;
- Le rapprochement de l'offre des entreprises bioalimentaires québécoises et de la demande des institutions;
- L'adaptation de l'offre bioalimentaire des entreprises québécoises aux attentes du milieu institutionnel.

Un record pour la relève du secteur des pêches

Au cours de l'année financière 2020-2021, le Ministère a déboursé 6,5 millions de dollars dans le cadre du Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales afin d'accroître l'investissement des entreprises du secteur. Les coûts totaux des projets financés s'élèvent à 40,7 millions de dollars

De plus, le Ministère a appuyé 23 entrepreneurs de la relève, dans la réalisation de projets d'établissement dans le secteur de la pêche, et ce, par l'entremise du Programme de soutien à l'achat d'une première entreprise de pêche commerciale 2018-2022. Cela peut être attribuable, notamment pour le homard, à une augmentation, au cours des dernières années, des volumes et des prix au débarquement pour les régions maritimes. Un incitatif intéressant pour les jeunes pêcheurs d'acquérir des entreprises rentables. Dans ce contexte, le Programme du Ministère est venu appuyer les nouveaux acquéreurs dans la réalisation de leurs projets.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Enjeu 1 : Un secteur bioalimentaire dynamique à l'écoute des consommateurs

Orientation 1 : Répondre aux attentes des consommateurs d'ici et d'ailleurs

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
Objectif 1 Accroître l'achat d'aliments québécois dans les réseaux d'approvisionnement du Québec	Indicateur 1.1 Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible d'achat d'aliments québécois	10 %	10 %	17
	Indicateur 1.2 Proportion des entreprises bioalimentaires québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui du commerce de détail alimentaire du Québec	70 % annuellement	Résultats non valides (COVID-19)	18
Objectif 2 Accroître les ventes des entreprises bioalimentaires sur les marchés extérieurs	Indicateur 2.1 Proportion des entreprises québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui des exportations alimentaires québécoises	70 % annuellement	Résultats non valides (COVID-19)	19
Objectif 3 Appuyer la responsabilisation des établissements alimentaires dans la maîtrise des risques sanitaires	Indicateur 3.1 Proportion des établissements alimentaires qui maîtrisent les risques sanitaires	95 % annuellement	97,1 %	20

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
Objectif 4 Soutenir l'offre québécoise d'aliments transformés de qualité	Indicateur 4.1 Nombre cumulé d'établissements de transformation alimentaire québécois appuyés pour la mise en place ou l'amélioration de leur système de contrôle et de gestion de la qualité	110	144	21
	Indicateur 4.2 Nombre cumulé de projets réalisés par les entreprises et les organismes soutenus pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés à caractère santé	70	87	22

Orientation 2 : Soutenir les entrepreneurs et les partenaires du secteur

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
Objectif 5 Accroître l'investissement dans les entreprises bioalimentaires	Indicateur 5.1 Investissements cumulés générés par les entreprises agricoles, aquacoles, de pêches et de transformation alimentaire à la suite du soutien du Ministère	1 G\$	1,2 G\$	23
Objectif 6 Stimuler la recherche et l'innovation comme levier du développement du secteur bioalimentaire	Indicateur 6.1 Investissements cumulés en recherche et innovation générés à la suite du soutien du Ministère	140 M\$	171,3 M\$	24
Objectif 7 Accompagner les entreprises dans le développement de leur prospérité et de leur durabilité	Indicateur 7.1 Proportion d'entreprises agricoles et agroalimentaires accompagnées bénéficiant de services-conseils diversifiés	17 % (de 2017 à 2021)	14,2 % (de 2017 à 2021) (COVID-19)	25

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
Objectif 8 Former une main-d'œuvre qualifiée pour les employeurs du secteur bioalimentaire	Indicateur 8.1 Taux de diplomation après cinq ans de l'Institut de technologie agroalimentaire	Taux annuel supérieur à celui de 55,5 % de la cohorte de 2012	61,4 %	26
Objectif 9 Contribuer à l'atténuation de la rareté de main-d'œuvre dans le secteur bioalimentaire	Indicateur 9.1 Taux d'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre des entreprises de transformation alimentaire et des activités de production végétale appuyées par le Ministère	Transformation alimentaire : 30 % ou plus Production végétale : 50 % ou plus	70,5 % 58,6 %	27
Objectif 10 Soutenir la relève entrepreneuriale dans le démarrage et l'acquisition d'entreprises dans les secteurs agricole et de la capture	Indicateur 10.1 Nombre d'entrepreneurs de la relève soutenus dans la réalisation de leur projet d'établissement	660	827	28
Objectif 11 Soutenir la croissance du secteur biologique	Indicateur 11.1 Superficies en production biologique	107 000 ha	108 158 ha	29
Objectif 12 Appuyer la responsabilisation des éleveurs dans l'implantation des bonnes pratiques reconnues en matière de santé et de bien-être des animaux	Indicateur 12.1 Taux cumulé d'accroissement des visites zoosanitaires de prévention en matière de santé et de bien-être des animaux	50 %	78 %	30
Objectif 13 Renforcer l'accompagnement permettant l'adoption de pratiques durables par les entreprises agricoles	Indicateur 13.1 Taux cumulé d'accroissement des entreprises agricoles accompagnées dans la mise en place des pratiques durables	10 %	8,8 % (COVID-19)	32

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
Objectif 14 Appuyer la mobilisation des partenaires des territoires autour des priorités de développement du secteur bioalimentaire	Indicateur 14.1 Proportion des MRC participant à une entente de concertation ou de développement du secteur bioalimentaire	90 %	90 %	33

Enjeu 2 : Une organisation adaptée à un environnement d'affaires évolutif

Orientation 3 : Renforcer la cohésion et la performance organisationnelles

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
Objectif 15 Maintenir un haut niveau de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de services	Indicateur 15.1 Taux de satisfaction à l'égard de la prestation de services par segment de clientèle	Aucun sondage prévu en 2020-2021	S.O.	34
Objectif 16 Réduire le coût des formalités réglementaires et administratives	Indicateur 16.1 Taux de réduction du coût des formalités réglementaires et administratives	D'ici 2022-2023 : Commerce de détail et restauration : 20 % Enregistrement des exploitations agricoles : 20 % Crédit de taxes foncières agricoles : 40 %	17,3 % 30,4 % 5,4 %	35
Objectif 17 Offrir un milieu de travail sain, stimulant et favorisant le développement des compétences du personnel	Indicateur 17.1 Indice de qualité de vie au travail	Mesure initiale	Note globale de 3,84/5	37
Objectif 18 Hausser l'utilisation des outils numériques par la clientèle	Indicateur 18.1 Proportion de transactions effectuées au moyen de la prestation électronique pour les services visés	40 %	44 %	38

Résultats détaillés 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

ENJEU 1 : UN SECTEUR BIOALIMENTAIRE DYNAMIQUE À L'ÉCOUTE DES CONSOMMATEURS

Orientation 1 : Répondre aux attentes des consommateurs d'ici et d'ailleurs

OBJECTIF 1.1 : ACCROÎTRE L'ACHAT D'ALIMENTS QUÉBÉCOIS DANS LES RÉSEAUX D'APPROVISIONNEMENT DU QUÉBEC

Contexte lié à l'objectif :

L'achat d'aliments québécois est un vecteur de retombées économiques. Que ce soit dans les réseaux du détail et de la restauration, le milieu institutionnel ou les marchés de proximité, les consommateurs et les acheteurs professionnels ont accès à un vaste choix de produits bioalimentaires. Les entreprises bioalimentaires qui produisent ou transforment des produits doivent faire face à une concurrence féroce.

La place occupée par les aliments québécois dans les établissements publics est une priorité pour le Ministère et le gouvernement. La définition de cibles d'achat local est nécessaire pour signifier des attentes envers les responsables des approvisionnements alimentaires des établissements publics québécois.

La Politique bioalimentaire renforce l'engagement du gouvernement dans l'accroissement, par le milieu institutionnel, de l'achat d'aliments québécois frais, de bonne qualité nutritive et écoresponsables. Le Ministère entend ainsi mettre en place un cadre stratégique gouvernemental pour l'accroissement des achats d'aliments québécois dans le milieu institutionnel, dont la vision est de faire en sorte que, d'ici 2025, tous les établissements publics québécois se dotent d'une cible d'achat d'aliments québécois. Cet objectif sera réalisé dans le respect des lois, des règlements et des accords commerciaux en vigueur sur les marchés publics auxquels le Québec s'est déclaré lié. D'ici 2022-2023, il est prévu qu'une proportion de 85 % des établissements publics visés faisant partie du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que de celui de l'éducation et de l'enseignement supérieur se dotent d'une cible d'achat local.

Indicateur 1.1 : Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible d'achat d'aliments québécois

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Mesure initiale	10 %	45 %	85 %
Résultats	3,8 % (Atteinte)	10 % (Atteinte)		

La cible de 2020-2021 a été modifiée pour tenir compte des impacts de la pandémie de COVID-19, d'une part, sur le délai de mise en place du réseau de conseillers en achat local et, d'autre part, sur l'organisation des établissements des réseaux de la santé et de l'éducation.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le lancement de la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois en septembre 2020 a été suivi de la mise en place de diverses actions afin de soutenir les établissements pour qu'ils se dotent de cibles d'achat d'aliments québécois. Ainsi, malgré la pandémie de COVID-19, les établissements publics ont démontré un intérêt probant dans la poursuite des objectifs du gouvernement.

Au 31 mars 2021, 131 établissements publics visés s'étaient dotés d'une cible d'achat. Rappelons que le MAPAQ, en collaboration avec les ministères concernés par la Stratégie, a revu le nombre d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que de celui de l'éducation et de l'enseignement supérieur visés par cet indicateur, passant de 1 858 à 1 310.

Indicateur 1.2 : Proportion des entreprises bioalimentaires québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui du commerce de détail alimentaire du Québec

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	70 % annuellement	70 % annuellement	70 % annuellement	70 % annuellement
Résultats	67 % (Non atteinte)	Résultats non valides (COVID-19)		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

En raison de la pandémie de COVID-19, de l'instabilité des marchés, de la fermeture de certains secteurs d'activités, des changements importants de coûts et de revenus pour les entreprises visées par cet indicateur, les résultats du sondage mené auprès de ces dernières s'avèrent non significatifs et difficilement interprétables. Par conséquent, des travaux seront effectués au cours de l'automne 2021 afin de vérifier la méthodologie et le référentiel de calcul de cet indicateur, en fonction du contexte actuel.

OBJECTIF 2 : ACCROÎTRE LES VENTES DES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES SUR LES MARCHÉS EXTÉRIEURS

Contexte lié à l'objectif :

L'exportation est également un vecteur stratégique pour l'industrie bioalimentaire québécoise. Une augmentation des exportations a des effets structurants sur l'économie ainsi que sur les niveaux de croissance, d'emploi et d'investissement.

L'accroissement de la demande alimentaire mondiale présente des occasions d'affaires pour les entreprises bioalimentaires québécoises. Les accords et ententes de commerce en vigueur et à venir, dont l'Accord de commerce Canada-États-Unis-Mexique, offrent également des occasions d'affaires, tout en apportant des défis à relever en matière de commercialisation.

Pour atteindre la cible de la Politique bioalimentaire qui est de porter à 14 G\$, d'ici 2025, les exportations bioalimentaires, le Ministère entend maintenir sa gamme de services aux entreprises bioalimentaires, qui allie les activités de maillage et les rencontres d'acheteurs internationaux à la diffusion d'information stratégique, et poursuivre son soutien financier pour faciliter les démarches de ces entreprises en matière de commercialisation à l'étranger.

Indicateur 2.1 : Proportion des entreprises québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui des exportations alimentaires québécoises

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	70 % annuellement	70 % annuellement	70 % annuellement	70 % annuellement
Résultats	88,5 % (Atteinte)	Résultats non valides (COVID-19)		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Pour les mêmes raisons que celles évoquées dans l'explication de l'indicateur 1.2, les résultats du sondage s'avèrent non significatifs et des travaux seront effectués au cours de l'automne 2021 afin de vérifier la méthodologie et le référentiel de calcul de cet indicateur, en fonction du contexte actuel.

OBJECTIF 3 : APPUYER LA RESPONSABILISATION DES ÉTABLISSEMENTS ALIMENTAIRES DANS LA MAÎTRISE DES RISQUES SANITAIRES

Contexte lié à l'objectif :

La sécurité alimentaire et la maîtrise des risques sanitaires sont des responsabilités qui incombent à tous les intervenants de la chaîne bioalimentaire, y compris les consommateurs, et qui revêtent une importance capitale pour le Ministère. L'inspection des établissements alimentaires permet de surveiller et d'améliorer leur degré de responsabilisation à cet égard. Le Ministère entend maintenir un haut niveau de sécurité en ce qui concerne les aliments et exercer une surveillance soutenue auprès des établissements alimentaires pour qu'ils maîtrisent les risques sanitaires et les maintiennent à un niveau de 95 % ou plus chaque année.

Indicateur 3.1 : Proportion des établissements alimentaires qui maîtrisent les risques sanitaires

(mesure de départ : 96 % en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	95 % annuellement	95 % annuellement	95 % annuellement	95 % annuellement
Résultats	96,9 % (Atteinte)	97,1 % (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Les résultats obtenus sont à la mesure des efforts concertés, autant du gouvernement que des établissements alimentaires, quant à la maîtrise des risques sanitaires. L'inspection des établissements alimentaires sert à surveiller et à améliorer le niveau de responsabilisation des entreprises.

La démarche du Ministère en matière d'inspection repose sur des méthodes d'enquête et de surveillance planifiées en fonction de la maîtrise des risques sanitaires d'un établissement. Cette démarche permet au Ministère de concentrer les efforts là où ils sont davantage requis, favorisant des gains d'efficacité.

OBJECTIF 4 : SOUTENIR L'OFFRE QUÉBÉCOISE D'ALIMENTS TRANSFORMÉS DE QUALITÉ

Contexte lié à l'objectif :

Pour accéder aux marchés, les détaillants et les distributeurs exigent des entreprises de transformation alimentaire qu'elles détiennent des certifications attestant la salubrité de leurs aliments. Ces certifications incitent les entreprises à investir dans de nouveaux équipements ainsi que dans l'adaptation de leurs locaux et à modifier la gestion de leurs opérations. Ainsi, les transformateurs alimentaires québécois sont de plus en plus nombreux à vouloir mettre en place des systèmes de contrôle et de gestion de la qualité basés, notamment, sur la méthode d'analyse des dangers et de maîtrise des points critiques (HACCP) ou reconnus par l'Initiative mondiale de la sécurité alimentaire (Global Food Safety Initiative [GFSI]). En plus de rassurer les acheteurs, ces systèmes permettent de mieux contrôler les procédés de fabrication de même que les risques, et ils favorisent la réduction des pertes, entraînant ainsi un gain de productivité.

Le Ministère s'est engagé à aider les établissements de transformation alimentaire du Québec à mettre en place ou à améliorer les systèmes de contrôle et de gestion de la qualité qui contribuent à percer de nouveaux marchés et à favoriser la croissance sur les marchés. Le Ministère vise à faire passer de 34 en 2018-2019 à 200 en 2022-2023 le nombre d'établissements de transformation alimentaire appuyés dans la mise en place ou dans l'amélioration de leur système de contrôle et de gestion de la qualité.

Indicateur 4.1 : Nombre cumulé d'établissements de transformation alimentaire québécois appuyés pour la mise en place ou l'amélioration de leur système de contrôle et de gestion de la qualité

(mesure de départ : 34 en 2018-2019)

L'indicateur et ses cibles ont été modifiés pour améliorer la formulation des résultats et tenir compte de la pandémie de COVID-19 dans la progression.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	70	110	150	200
Résultats cumulatifs	73 (Atteinte)	144 (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le Ministère a soutenu financièrement 71 nouveaux projets dans les établissements de transformation alimentaire québécois pour la mise en place ou l'amélioration de leur système de contrôle et de gestion de la qualité.

Pour le secteur de la transformation alimentaire, d'une part, 63 nouveaux projets proviennent du programme Transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité (PTA), sous-volet 2.2, et, d'autre part, trois nouveaux projets ont été soutenus par le Programme d'appui aux fromageries (PAF), sous-volet 1.2, pour un total de 66 projets en 2020-2021.

Pour le secteur des pêches et de l'aquaculture, cinq projets ont eu lieu dans le cadre du sous-volet 2.2 : Renforcement de la sécurité sanitaire des aliments du Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales (PAFDSPAC).

La cible de 110 projets est atteinte pour l'année 2020-2021.

Indicateur 4.2 : Nombre cumulé de projets réalisés par les entreprises et les organismes soutenus pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés à caractère santé

(mesure de départ : 8 en 2018-2019)

La progression des cibles a été modifiée pour tenir compte des impacts de la pandémie de COVID-19 sur le temps de réalisation des projets par les entreprises.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	50	70	90	110
Résultats cumulatifs	51 (Atteinte)	87 (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le Ministère a soutenu financièrement 36 nouveaux projets pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés à caractère santé en 2020-2022.

Le programme Alimentation santé 2018-2021 a permis de dénombrier 28 nouvelles initiatives. Parmi ces nouvelles initiatives, quatre projets ont été financés par l'entremise du volet 1, 21 projets par le volet 2 et trois projets par le volet 3 du programme. De plus, le programme intégral a été reconduit pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 1^{er} mars 2022.

Également, sept ententes ont permis de réaliser de nouvelles initiatives en lien avec la cible, notamment pour améliorer la littératie alimentaire, augmenter la fabrication d'aliments réduits en additifs alimentaires, valoriser les produits possédant une qualité nutritive améliorée et rendre accessibles les produits locaux de bonne qualité nutritive.

Par ailleurs, le programme Innov'Action 2018-2023 a pour objectif de développer de nouvelles connaissances et de favoriser leur transfert en appuyant des activités de recherche et d'innovation dans le secteur agroalimentaire. Durant la dernière année, un projet d'adaptation technologique a été soutenu financièrement dans le cadre du volet 2 du programme.

Orientation 2 : Soutenir les entrepreneurs et les partenaires du secteur

OBJECTIF 5 : ACCROÎTRE L'INVESTISSEMENT DANS LES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES

Contexte lié à l'objectif :

La Politique bioalimentaire vise 15 G\$ d'investissements par les entreprises agricoles, aquacoles, de pêches et de transformation alimentaire, d'ici 2025. De plus, le gouvernement a signifié sa volonté de stimuler les investissements dans le secteur bioalimentaire en y consacrant des sommes substantielles lors des annonces des discours sur les budgets 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, dont plus récemment la mise en place d'une enveloppe d'investissement agricole et agroalimentaire, à laquelle s'ajoute le Fonds des pêches du Québec 2019-2024.

Des investissements et des budgets supérieurs à ceux qui ont été planifiés permettent un rehaussement des cibles pour les exercices financiers de 2020-2021 à 2022-2023.

Indicateur 5.1 : Investissements cumulés générés par les entreprises agricoles, aquacoles, de pêches et de transformation alimentaire à la suite du soutien du Ministère

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	0,5 G\$	1 G\$	1,5 G\$	1,8 G\$
Résultats cumulatifs	0,7 G\$ (Atteinte)	1,2 G\$ (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

En 2020-2021, les investissements générés ont atteint la cible fixée à 1,0 G\$. Au total, les programmes du Ministère ont soutenu des investissements de plus de 1,2 G\$ et ceux-ci sont répartis comme suit pour les trois secteurs bioalimentaires :

- Agricole : 610,5 M\$;
- Pêcheries et aquaculture : 38,8 M\$;
- Transformation alimentaire : 568,0 M\$.

Les investissements générés dans le cadre des programmes du secteur agricole ont permis d'atteindre la cible malgré un ralentissement des aides financières versées pour le Plan de soutien aux investissements en agriculture contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique.

Rappelons également la mise en œuvre de trois nouveaux programmes destinés aux entreprises serricoles et une bonification de l'Initiative ministérielle « Productivité végétale » (IPV). De plus, l'aide versée en 2020-2021 aux entreprises des pêcheries et de l'aquaculture, supérieure aux budgets prévus pour cette même année, a favorisé des investissements dépassant les attentes.

Pour le secteur de la transformation alimentaire, les résultats sont principalement attribuables au programme Transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité, qui a généré, en 2020-2021, 287,8 M\$ d'investissements, soit 96,5 % des investissements de ce secteur.

OBJECTIF 6 : STIMULER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION COMME LEVIER DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte lié à l'objectif :

L'appui des activités de recherche et d'innovation s'avère essentiel au développement du bioalimentaire, tant pour accroître la compétitivité des entreprises que pour satisfaire les attentes des marchés ou pour répondre aux enjeux sociétaux en proposant des solutions novatrices. Le financement concerté de projets structurants par plusieurs partenaires permet de soutenir des initiatives de plus grande envergure et de faire en sorte que le transfert des connaissances soit plus efficace lorsque ceux-ci sont impliqués. Les organismes, les établissements de recherche et les entreprises bénéficiant de l'aide du Ministère génèrent, avec la contribution de partenaires privés ou de fonds subventionnaires, de l'investissement dans le développement des technologies et des connaissances au bénéfice du secteur bioalimentaire.

Indicateur 6.1 : Investissements cumulés en recherche et innovation générés à la suite du soutien du Ministère

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	75 M\$	140 M\$	200 M\$	275 M\$
Résultats cumulatifs	90,8 M\$ ¹ (Atteinte)	171,3 M\$ (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

En 2020-2021, le milieu de la recherche et de l'innovation du secteur bioalimentaire a généré 171,3 M\$ d'investissements cumulés à la suite du soutien du MAPAQ. Les résultats ont permis au Ministère de dépasser sa cible de plus de 31 M\$, principalement grâce à un investissement de 5 M\$ pour appuyer la recherche dans le cadre du Plan d'agriculture durable 2020-2030 et au soutien de 100 nouveaux projets de recherche et d'innovation portant sur les changements climatiques, ainsi que sur les priorités ministérielles pour favoriser notamment l'autonomie alimentaire. Une hausse des investissements de plus de 3 M\$ a également été constatée au sein des centres de recherche et d'expertise soutenus par le MAPAQ.

1. Le résultat a été corrigé depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2019-2020*.

OBJECTIF 7 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LEUR PROSPÉRITÉ ET DE LEUR DURABILITÉ

Contexte lié à l'objectif :

Les entreprises doivent adapter non seulement leurs pratiques, mais également l'ensemble de leurs fonctions entrepreneuriales en vue d'assurer leur pérennité et leur rentabilité. L'utilisation de services-conseils par les entrepreneurs agricoles et agroalimentaires a notamment pour but de renforcer leur capacité à s'adapter à leur environnement d'affaires et aux attentes sociétales.

Des efforts sont consentis pour accroître la proportion d'entreprises accompagnées qui bénéficient de services-conseils diversifiés d'ici 2019-2023. Un service-conseil est considéré comme diversifié lorsqu'au moins trois des quatre domaines d'intervention suivants sont utilisés par les entreprises : les techniques, l'agroenvironnement, la valeur ajoutée et la gestion.

Les cibles de 2020-2021 et des exercices financiers suivants ont été modifiées pour tenir compte des impacts de la pandémie de COVID-19 et d'une situation de départ qui a été réévaluée.

Indicateur 7.1 : Proportion d'entreprises agricoles et agroalimentaires accompagnées bénéficiant de services-conseils diversifiés

(mesure de départ : 14,7 % de 2015 à 2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	17 % (de 2016 à 2020)	17 % (de 2017 à 2021)	20 % (de 2018 à 2022)	23 % (de 2019 à 2023)
Résultats	14,3 % (Non atteinte) (COVID-19)	14,2 % (Non atteinte) (COVID-19)		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2021, 16 212 entreprises agricoles ont utilisé des services-conseils dans le cadre du Programme services-conseils (PSC). De ce nombre, 2 309 entreprises ont utilisé 3 domaines d'intervention ou plus. Ainsi, les données sont identiques à celles de l'an dernier. Une proportion de 14 % des entreprises participant au PSC durant cette période a bénéficié de services-conseils diversifiés. Le contexte relatif à la pandémie de COVID-19, limitant les déplacements chez les producteurs, n'était pas favorable à l'offre d'un nouveau service.

Pour aider à augmenter l'utilisation des services-conseils dans plusieurs domaines, le Ministère évalue la possibilité d'organiser une promotion de l'ensemble des services de tous les domaines, ainsi que la promotion de l'approche multidisciplinaire pour laquelle les conseillers peuvent être soutenus en vue de répondre de manière concertée aux besoins divers des entreprises.

OBJECTIF 8 : FORMER UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE POUR LES EMPLOYEURS DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte lié à l'objectif :

Le secteur bioalimentaire a besoin d'une main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant pour demeurer concurrentiel, notamment dans un contexte de changements importants sur le plan des accords commerciaux internationaux. La formation de la main-d'œuvre est donc un élément clé de la réussite des entreprises.

Le Ministère tire avantage d'un levier d'intervention dont peu de ministères disposent pour agir sur la formation de la main-d'œuvre du secteur bioalimentaire : l'Institut de technologie agroalimentaire, dont les programmes sont entièrement consacrés à l'agroalimentaire. Dans le contexte actuel de rareté de la main d'œuvre, l'Institut de technologie agroalimentaire entend améliorer le taux de diplomation de sa clientèle en formation initiale.

Indicateur 8.1 : Taux de diplomation après cinq ans de l'Institut de technologie agroalimentaire

(mesure de départ : 55,5 % en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Taux annuel supérieur à celui de 55,5 % de la cohorte de 2012	Taux annuel supérieur à celui de 55,5 % de la cohorte de 2012	Taux annuel supérieur à celui de 55,5 % de la cohorte de 2012	Taux annuel supérieur à celui de 55,5 % de la cohorte de 2012
Résultats	56,9 % (Atteinte)	61,4 % (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le taux de diplomation après cinq ans des étudiants de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) de la cohorte qui a commencé sa formation en 2014 a été de 61,4 %. À titre comparatif, ce taux dans les autres institutions associées au même domaine d'enseignement et pour la même période est de 50 %.

La cible de 55,5 % de diplomation après cinq ans continue d'être atteinte pour l'ITA. À ce propos, nous notons une hausse du taux de diplomation après cinq ans pour les étudiants de l'ITA comparativement à l'année précédente puisque le pourcentage est passé de 56,9 % (cohorte 2013-2018) à 61,4 % (cohorte 2014-2019), ce qui suppose, notamment, que les mesures d'encadrement mises en place pour augmenter la rétention des étudiants sont efficaces.

OBJECTIF 9 : CONTRIBUER À L'ATTÉNUATION DE LA RARETÉ DE MAIN-D'ŒUVRE DANS LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte lié à l'objectif :

Lors des consultations menées dans le cadre du Sommet sur l'alimentation, ainsi qu'auprès des entreprises du secteur bioalimentaire, deux enjeux ont été soulevés : la productivité et la rareté de la main-d'œuvre. L'automatisation et la robotisation peuvent pallier ces enjeux, notamment dans les entreprises de transformation alimentaire. Le Ministère compte donner la priorité aux interventions dans ce secteur en soutenant la réalisation de projets de transformateurs québécois dans l'automatisation, la robotisation et l'implantation de nouvelles technologies, dans le but d'accroître la productivité de leur main-d'œuvre, de réduire leur charge d'exploitation et de faire face à l'accroissement de la concurrence découlant des accords et ententes de commerce.

Les cibles et le libellé de l'indicateur ont été modifiés pour distinguer l'agriculture et la transformation alimentaire et tenir compte de la pandémie de COVID-19.

Indicateur 9.1 : Taux d'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre des entreprises de transformation alimentaire et des activités de production végétale appuyées par le Ministère

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	+30 % annuellement en transformation alimentaire + 50 % annuellement en production végétale	+30 % annuellement en transformation alimentaire + 50 % annuellement en production végétale	+30 % annuellement en transformation alimentaire + 50 % annuellement en production végétale	+30 % annuellement en transformation alimentaire + 50 % annuellement en production végétale
Résultats	43,5 % en transformation alimentaire (Atteinte) S.O.	70,5 % en transformation alimentaire (Atteinte) 58,6 % en production végétale (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Transformation alimentaire

En 2020-2021, 195 projets ont été appuyés dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme Transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité (PTA), pour une moyenne d'augmentation de 70,5 % du chiffre d'affaires par emploi. La cible de 30 % d'augmentation est donc atteinte.

Production végétale

En 2020-2021, 865 projets ont été appuyés dans le cadre de l'Initiative ministérielle « Productivité végétale » (IPV), pour une moyenne d'augmentation de 58,6 % de la productivité des activités de production végétale. La cible est donc atteinte pour l'année 2020-2021.

OBJECTIF 10 : SOUTENIR LA RELÈVE ENTREPRENEURIALE DANS LE DÉMARRAGE ET L'ACQUISITION D'ENTREPRISES DANS LES SECTEURS AGRICOLE ET DE LA CAPTURE

Contexte lié à l'objectif :

Le secteur bioalimentaire n'échappe pas au phénomène démographique de vieillissement de la population québécoise. L'avenir de ce secteur passe nécessairement par une relève suffisante et bien formée ainsi que par l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs. Le Ministère accompagne les jeunes entrepreneurs agricoles et les jeunes pêcheurs dans leur projet d'établissement.

La situation de départ a été réévaluée selon une nouvelle méthode de calcul depuis le 31 mars 2020, de manière à obtenir des données plus robustes. La progression des cibles de 2020-2021 et des exercices financiers suivants a été ajustée en fonction de la nouvelle situation de départ et des mesures en place.

Indicateur 10.1 : Nombre d'entrepreneurs de la relève soutenus dans la réalisation de leur projet d'établissement

(mesure de départ : 442 en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	470	660	680	700
Résultats	646 (Atteinte)	827 (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

En 2020-2021, 827 entrepreneurs de la relève ont été soutenus dans la réalisation de leur projet d'établissement, soit 804 pour le secteur agricole et 23 pour le secteur de la pêche (capture).

En ce qui concerne l'agriculture, l'atteinte de la cible s'explique par le maintien des efforts des conseillers pour être disponibles auprès de la relève. Le Ministère a continué à offrir un encadrement aux jeunes entrepreneurs pour bien les préparer dans la mise en œuvre de leurs projets et renforcer le maillage avec les partenaires. Le résultat élevé obtenu en 2020-2021 s'explique en partie par l'engouement croissant, généré dans le contexte de la pandémie de COVID-19 pour les produits locaux et l'agriculture de proximité, des créneaux qui rejoignent une proportion importante des nouveaux établissements.

Du côté de la capture, les entrepreneurs de la relève ont été appuyés dans la réalisation de projets d'établissement par l'entremise du Programme de soutien à l'achat d'une première entreprise de pêche commerciale 2018-2022. Cela peut être attribuable notamment pour le homard, à une augmentation, au cours des dernières années, des volumes et des prix au débarquement pour les régions maritimes.

OBJECTIF 11 : SOUTENIR LA CROISSANCE DU SECTEUR BIOLOGIQUE

Contexte lié à l'objectif :

Le marché des aliments biologiques est en pleine expansion. Les produits biologiques répondent aux préoccupations grandissantes des consommateurs en matière de protection de l'environnement, de santé, de bien-être animal et d'approvisionnement local. Toutefois, dans plusieurs catégories de produits, l'offre québécoise d'aliments biologiques n'est pas suffisante pour répondre à la demande croissante des consommateurs et des transformateurs.

La Politique bioalimentaire comporte une cible qui consiste à doubler la superficie en production biologique au cours de la période 2016-2025 pour atteindre 98 000 hectares (ha). Avec des superficies de 98 407 hectares, cette cible a été atteinte avant 2025. D'ailleurs, à la rencontre annuelle des partenaires de la Politique bioalimentaire, qui s'est tenue le 31 mai 2019, il a été convenu de réviser la cible en 2020. En effet, le Ministère projette une croissance qui atteindrait 121 000 hectares à l'horizon 2023.

Indicateur 11.1 : Superficies en production biologique

(mesure de départ : 84 985 ha en 2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	100 000 ha	107 000 ha	114 000 ha	121 000 ha
Résultats	98 407 ha (Non atteinte)	108 158 ha (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Avec 108 158 hectares (ha), la cible de 2020-2021 concernant la superficie en production biologique a été atteinte.

Le secteur des aliments biologiques présente des occasions d'affaires pour les entreprises québécoises comme le montrent les résultats de 2020-2021. Pour les aider à saisir ces occasions d'affaires, le Ministère offre plusieurs mesures d'appui aux entreprises en conversion et en production biologique, dont le Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique, une mesure phare qui sera d'ailleurs prolongée jusqu'au 31 mars 2023.

Comme les aliments biologiques répondent aux préoccupations des consommateurs en matière de protection de l'environnement, de santé, de bien-être animal, de lutte contre les changements climatiques et d'économie locale, leur marché est en croissance au Québec comme partout ailleurs dans le monde.

OBJECTIF 12 : APPUYER LA RESPONSABILISATION DES ÉLEVEURS DANS L'IMPLANTATION DES BONNES PRATIQUES RECONNUES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Contexte lié à l'objectif :

Les préoccupations et les enjeux relatifs à la santé et au bien-être des animaux sont grandissants et influent simultanément sur la santé humaine, les exigences en matière de commerce, la rentabilité des entreprises et le choix des consommateurs. La mondialisation des marchés de même que les changements climatiques et démographiques accentuent la pression sur le statut sanitaire des élevages québécois. Pour permettre d'y faire face, des outils efficaces de surveillance, de prévention et de contrôle des maladies doivent être développés pour assurer à l'industrie une pérennité et une stabilité économiques. Par ailleurs, les nouvelles préoccupations des consommateurs exigent que les interventions publiques soient davantage axées sur les enjeux fondamentaux que sont notamment le bien-être des animaux et l'antibiorésistance².

Plusieurs interventions du Ministère portent sur l'amélioration durable de la santé et du bien-être des animaux. Il mise, notamment, sur la responsabilisation des producteurs par une plus grande sensibilisation et par un accompagnement structuré dans l'adoption de pratiques recommandées en matière de prévention et de contrôle, y compris la biosécurité, l'utilisation judicieuse des médicaments et le maintien du bien-être des animaux.

Les résultats de cet indicateur ont été supérieurs à ce qui était projeté en 2019-2020. La progression des cibles de 2020-2021 et de 2021-2022 a été augmentée en fonction de ces résultats.

Indicateur 12.1 : Taux cumulé d'accroissement des visites zoosanitaires de prévention en matière de santé et de bien-être des animaux

(mesure de départ : 7 619 visites au 31 mars 2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 %	50 %	70 %	100 %
Résultats cumulatifs	43 % (Atteinte)	78 % (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2021, 5 963 visites ont été réalisées dans les secteurs des bovins, des porcins et des petits ruminants, ce qui correspond à un accroissement de 78 % de la situation de départ, établie à 7 619 visites. Le nombre de visites inférieur en 2020-2021 (2 702) par rapport à 2019-2020 (3 261) est principalement dû à la crise sanitaire entourant la pandémie de COVID-19 et au ralentissement général de l'activité des médecins vétérinaires durant cette période. Le taux d'accroissement reste toutefois supérieur à la cible, principalement en raison du fort

2. Selon le Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé, « l'antibiorésistance désigne la capacité d'un micro-organisme à résister aux effets des antibiotiques » (page 44).

taux obtenu durant la période précédente. Afin de soutenir la croissance du nombre de visites dans le cadre du Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ), le Ministère et ses partenaires ont également lancé une nouvelle campagne de sensibilisation et de prévention traitant de la biosécurité dans les élevages de bovins laitiers. À elle seule, cette campagne a permis la réalisation de 1 370 visites entre le 8 décembre 2020 et le 31 mars 2021. Elle a ainsi permis à autant de producteurs de lait québécois d'élaborer ou de mettre à jour un plan de biosécurité adapté à leur élevage, répondant ainsi à une exigence du programme d'assurance qualité ProAction.

OBJECTIF 13 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT PERMETTANT L'ADOPTION DE PRATIQUES DURABLES PAR LES ENTREPRISES AGRICOLES

Contexte lié à l'objectif :

Comme dans la plupart des pays, l'évolution de l'agriculture visant l'intensification de la production agricole par rapport aux facteurs de production (eau, sol) et le recours aux intrants (pesticides, fertilisants) ont contribué à accroître l'empreinte environnementale du secteur agricole. Les efforts portant sur l'adoption de pratiques agricoles durables par les entreprises, telles que l'utilisation rationnelle et judicieuse des pesticides ou les pratiques permettant le maintien de la santé et la conservation des sols, constituent des pierres d'assise des interventions en agriculture durable. De plus, pour répondre aux préoccupations sociétales dans ce domaine, le secteur agricole doit aussi accroître l'adoption de pratiques durables, notamment pour contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques.

Indicateur 13.1 : Taux cumulé d'accroissement des entreprises agricoles accompagnées dans la mise en place des pratiques durables

(mesure de départ : 9 739 entreprises en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	5 %	10 %	15 %	20 %
Résultats cumulatifs	5,1 % ³ (Atteinte)	8,8 % (Non atteinte) (COVID-19)		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

En 2020-2021, bien qu'une progression notable soit observée, soit un taux cumulé d'accroissement de 8,8 %, ce résultat est en deçà de la cible de 10 % et peut s'expliquer par le contexte de la pandémie de COVID-19. En effet, les déplacements chez les producteurs étant limités, cela a constitué un frein à la continuité des services-conseils visant l'accompagnement des entreprises agricoles.

Le Plan d'agriculture durable 2020-2030, lancé en octobre 2020, vise à accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales performantes, et ce faisant, il stimulera particulièrement la demande de services-conseils en agroenvironnement pour les années suivantes.

3. Le résultat a été corrigé depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2019-2020*.

OBJECTIF 14 : APPUYER LA MOBILISATION DES PARTENAIRES DES TERRITOIRES AUTOUR DES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte lié à l'objectif :

À l'échelle régionale, les exercices de planification du secteur bioalimentaire prennent généralement appui sur les plans de développement de la zone agricole en donnant la priorité aux actions communes. Cette démarche de planification a permis de constater certains enjeux communs à plusieurs municipalités régionales de comté (MRC), pour lesquels la mise en œuvre d'actions pouvait être transférée à une échelle territoriale différente.

Une démarche de planification concertée, telle qu'une entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire, mène à l'établissement d'une vision partagée par différents acteurs et à la détermination d'axes d'intervention servant de base aux échanges et permettant de donner la priorité aux actions cohérentes à mettre en avant. Le travail en synergie et la mise en œuvre d'actions communes permettent d'optimiser les ressources, tant humaines que financières, et de maximiser la cohérence des interventions.

La situation de départ a été réévaluée. La progression des cibles a été augmentée en fonction de cette réévaluation.

Indicateur 14.1 : Proportion des MRC participant à une entente de concertation ou de développement du secteur bioalimentaire

(mesure de départ : 75 % en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	75 %	90 %	90 %	95 %
Résultats	85 % (Atteinte)	90 % (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

En 2019-2020, 85 % des MRC étaient engagées dans une entente sectorielle. Rappelons qu'en 2017-2018, 45 % des MRC étaient signataires d'une telle entente.

La mise en œuvre du programme Territoires : Priorités bioalimentaires, au printemps 2018, ainsi que le travail d'accompagnement des directions régionales ont contribué à cette hausse significative du nombre de MRC signataires d'ententes sectorielles. Par ailleurs, le nombre de MRC participantes peut varier considérablement d'une entente à l'autre. Par exemple, la signature en mars 2019 de l'Entente sectorielle pour le développement du secteur bioalimentaire 2018-2021 en Montérégie a contribué à l'ajout de 15 MRC.

ENJEU 2 : UNE ORGANISATION ADAPTÉE À UN ENVIRONNEMENT D’AFFAIRES ÉVOLUTIF

Orientation 3 : Renforcer la cohésion et la performance organisationnelles

OBJECTIF 15 : MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE À L’ÉGARD DE LA PRESTATION DE SERVICES

Contexte lié à l’objectif :

Le Ministère a entrepris un virage dans la mesure de la satisfaction de sa clientèle, en s’assurant d’obtenir des données représentatives pour chacun des segments de celle-ci. Ainsi, au cours des prochaines années, il souhaite mieux connaître la satisfaction des diverses composantes de sa clientèle en les consultant, de façon ponctuelle et ciblée, pour s’adapter à leurs besoins et à leurs attentes de façon continue et, en définitive, améliorer l’expérience client. Pour ce faire, il travaille autant les aspects communicationnels que les procédures administratives. À ce titre, le Ministère compte déployer un plan d’action pour optimiser la gestion de ses programmes. Cette optimisation devrait se traduire, notamment, par une meilleure qualité des services.

Le libellé de l’objectif et de la cible ont été reformulés en cohérence avec le résultat du sondage réalisé en début de 2020.

Indicateur 15.1 : Taux de satisfaction à l’égard de la prestation de services par segment de clientèle

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Mesure initiale	Aucun sondage prévu pour 2020-2021	Aucun sondage prévu pour 2021-2022	Égal ou supérieur à 8,5/10
Résultats	Taux de satisfaction moyen de 8,5/10	S.O.	S.O.	

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

La mesure initiale de la satisfaction à l’égard du Ministère a montré des résultats très positifs. Avec une note globale de 8,5 sur 10, force est de constater que le niveau de satisfaction est enviable.

Bien qu’aucun sondage ne fût prévu en 2020-2021, le Ministère a tout de même posé certains gestes dans une perspective d’offrir un meilleur service à sa clientèle. En effet, la mise en œuvre de nos programmes d’aide financière représente l’un de nos principaux canaux de communication avec nos clients.

C’est pourquoi le MAPAQ a procédé à la création d’une nouvelle direction, soit la Direction de la coordination des programmes et du service client (DCPSC). Cette direction a pour mandat de coordonner l’élaboration d’une offre de programmes d’aide financière simplifiée ainsi que d’implanter des outils de gestion liés à ces programmes. En outre, la nouvelle direction veille à uniformiser les modalités d’application et les pratiques d’affaires dans l’objectif de rendre les programmes accessibles à la clientèle et d’en accroître l’efficacité sur le plan de la gestion administrative.

À terme, soit en 2022-2023, le MAPAQ vise le maintien de son haut niveau de satisfaction de la clientèle.

OBJECTIF 16 : RÉDUIRE LE COÛT DES FORMALITÉS RÉGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Contexte lié à l'objectif :

Le gouvernement du Québec veut diminuer le fardeau administratif et les délais pour les citoyens et les entreprises. La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif assujettit le Ministère au suivi annuel du coût des formalités administratives touchant les entreprises. Il travaille à faciliter la vie de sa clientèle, notamment en réduisant graduellement le coût de certaines formalités réglementaires et administratives.

Tenant compte des préoccupations gouvernementales en matière d'évolution du cadre légal et réglementaire, le Ministère poursuivra, pendant la période 2019-2023, ses efforts ayant pour but d'assurer un environnement compétitif et adapté pour les entreprises du secteur bioalimentaire. Ainsi, ses efforts se concentreront, notamment, sur les permis des secteurs du commerce de détail et de la restauration, sur le renouvellement de l'enregistrement des exploitations agricoles et sur la simplification de l'administration du crédit de taxes foncières agricoles.

La modification apportée à la loi du Ministère et adoptée en mars 2020 relativement à l'enregistrement des exploitations agricoles permet de mettre en œuvre des dispositions entraînant une réduction des coûts des formalités administratives, d'où une hausse de la cible de 2022-2023 à 20 %.

Indicateur 16.1 : Taux de réduction du coût des formalités réglementaires et administratives

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	D'ici 2022-2023 : 20 % (commerce de détail et restauration) 20 % (enregistrement des exploitations agricoles) 40 % (crédit de taxes foncières agricoles)			
Résultats	Commerce de détail et restauration : 5,5 %	Commerce de détail et restauration : 17,3 %		
	Enregistrement des exploitations agricoles : 0,6 % ⁴	Enregistrement des exploitations agricoles : 30,4 % (Atteinte)		
	Crédit de taxes foncières agricoles : 1,5 %	Crédit de taxes foncières agricoles : 5,4 %		

4. Le résultat publié l'an dernier (20,8 %) était inexact en raison d'une erreur lors de la saisie de données.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Commerce de détail et restauration

Le résultat de l'exercice 2020 serait imputable aux effets engendrés par la COVID-19. D'une part, dans le contexte de la pandémie, plusieurs exploitants n'ont pas renouvelé leur permis. De l'autre, les renouvellements en ligne ont été favorisés, passant de 17 501 pour l'exercice 2019 à 21 072 pour l'exercice 2020.

Enregistrement des exploitations agricoles

Le nouveau Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations (M-14, r.1.1), adopté en novembre 2020, fait passer la période d'enregistrement maximale de trois ans à un enregistrement permanent ce qui permettra d'atteindre de la cible aux cours des prochaines années.

Toutefois, la réduction de 30,4 %, calculée pour l'année financière 2020-2021, représente une diminution théorique et conjoncturelle en raison de l'impossibilité des clients de se déplacer dans les bureaux du ministère, fermés à la suite de la pandémie de COVID-19.

Crédits de taxes foncières agricoles

Les gains administratifs résultent principalement de l'abolition de certains critères d'admissibilité effectif au 1^{er} janvier 2020. Ainsi, les communications en lien avec le revenu agricole brut n'ont pas été transmises.

OBJECTIF 17 : OFFRIR UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN, STIMULANT ET FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DU PERSONNEL

Contexte lié à l'objectif :

Le contexte de rareté de main-d'œuvre et l'intérêt pour le mieux-être en milieu de travail constituent des éléments qui nécessitent la mise en place de mesures favorisant l'attraction, la rétention et la mobilisation du personnel.

Des actions seront mises en place par le Ministère pour soutenir les gestionnaires et le personnel dans le maintien ou l'amélioration de différents aspects liés au développement de leurs compétences ainsi qu'à un milieu de travail sain, sécuritaire et stimulant permettant le déploiement du plein potentiel des personnes. Une stratégie globale d'acquisition des talents et de développement des compétences sera notamment mise en place.

Pour l'obtention d'une vue d'ensemble de la situation actuelle en matière de santé et de qualité de vie au travail, qui permettra ensuite de donner la priorité aux actions à accomplir, différents aspects ont été mesurés. Par exemple, la reconnaissance au travail, le soutien du gestionnaire, l'engagement, les occasions de développement professionnel, l'autonomie, la clarté des rôles, la maîtrise des outils numériques, le stress et l'équilibre entre le travail et la vie privée ont été évalués.

Indicateur 17.1 : Indice de qualité de vie au travail

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Mesure initiale	Mesure initiale	Amélioration progressive par rapport à la mesure initiale	
Résultats	Aucun sondage réalisé (COVID-19)	Note globale de 3,84/5 (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Un sondage mesurant l'indice de la qualité de vie au travail a été réalisé auprès de tout le personnel du 24 novembre au 4 décembre 2020 grâce à l'outil de mesure *Klimat*. Le résultat est de 3,84 sur 5. Ce résultat est considéré comme étant dans une zone de performance, ce qui signifie que les répondants ont une opinion favorable de la qualité de vie au travail.

À la suite du sondage, les résultats ont été analysés par la Direction des ressources humaines et ont été présentés aux autorités et au personnel. Enfin, des plans d'action seront rédigés par chacun des sous-ministériats dans le but d'améliorer la qualité de vie au travail. Une deuxième mesure est prévue en 2021-2022 ainsi qu'une troisième en 2022-2023.

OBJECTIF 18 : HAUSSER L'UTILISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES PAR LA CLIENTÈLE

Contexte lié à l'objectif :

L'allègement des formalités administratives et les besoins actuels de la clientèle et des partenaires du Ministère demandent une prestation électronique de services efficace. L'offre actuelle et son utilisation doivent aussi être rehaussées en fonction des orientations gouvernementales, notamment celles de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale. Le Ministère entend moderniser et réviser sa prestation de services en ligne. Les services visés par cette modernisation sont les transactions qui requièrent un paiement, notamment les demandes de permis pour les établissements alimentaires. Les efforts accomplis en ce sens contribueront à la réduction du coût des formalités réglementaires et administratives et à l'amélioration de la productivité interne.

Indicateur 18.1 : Proportion de transactions effectuées au moyen de la prestation électronique pour les services visés

(mesure de départ : 33 % en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	34 %	40 %	45 %	75 %
Résultats	36 % (Atteinte)	44 % (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Cet indicateur vise quatre services, lesquels sont présentés dans le tableau ci-dessous.

SERVICES VISÉS	NOMBRE DE TRANSACTIONS EN 2020-2021	POURCENTAGE DE TRANSACTIONS RÉALISÉES EN PRESTATION ÉLECTRONIQUE
Demande d'accès à l'information qui requiert un paiement	7	0 %
Renouvellement des permis légers	38 792	55 %
Demande de permis	8 042	0 %
Demande d'analyse tarifée au Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection	1 713	0 %
Ensemble des services	48 554	44 %

L'augmentation de 33 % en 2018-2019 à 44 % en 2020-2021 de la proportion de transactions effectuées au moyen de la prestation électronique pour les services visés s'explique par sa plus grande utilisation pour les renouvellements de permis légers. Le Ministère poursuivra divers travaux afin de hausser la proportion de la prestation électronique pour ce service.

Différentes actions sont en cours afin de rendre disponible la prestation électronique de services et de favoriser son utilisation par les clients :

- Demande d'accès à l'information : Projet *Refonte du système de gestion des demandes d'accès à l'information (DAI)* – phase d'avant-projet;
- Demande de permis : Projet *Solution ministérielle d'enregistrement des clientèles et délivrance des autorisations* – phase d'avant-projet;
- Demande d'analyse tarifée au Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection (LEDP)
 - Projet *Optimisation des activités du laboratoire de phytoprotection* – phase de planification;
 - Projet *Service ministériel d'encaissement* – phase de planification.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

Le gouvernement du Québec a pris l'engagement de renforcer ses relations avec les citoyens et de leur offrir des services de qualité, qui soient en harmonie avec leurs besoins et au meilleur coût possible. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation souscrit entièrement à cette orientation en vue d'améliorer de manière continue la qualité des services qu'il fournit à la population du Québec et à ses clientèles.

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, le Ministère, ainsi que toute son équipe, s'engage à fournir en toute circonstance des services accessibles, courtois, rigoureux, transparents, équitables et simplifiés afin de faciliter les démarches de ses clients.

Le MAPAQ s'engage également à faire un suivi des résultats relativement à la satisfaction des clients et à l'efficacité du traitement de leurs demandes, dans la perspective d'une constante amélioration.

Le Ministère travaille à actualiser sa Déclaration de services aux citoyens pour en faire une version qui répondra aux exigences gouvernementales en la matière, notamment par l'ajout de cibles.

À titre informatif, voici les faits saillants de la dernière collecte visant à mesurer la satisfaction de la clientèle du Ministère, tenue l'an dernier.

ENGAGEMENT	INDICATEUR	RÉSULTAT
Vous donner la possibilité de parler rapidement à une personne ou de laisser un message dans une boîte vocale	Pourcentage des clients ayant contacté le MAPAQ par téléphone qui ont reçu une réponse dans un délai qu'ils jugent acceptable	80 %
Vous écouter avec attention et respect	Pourcentage des clients qui sont très satisfaits ou satisfaits en ce qui concerne le respect des employés du MAPAQ à leur égard	96 %
Tenir compte de vos commentaires et de vos suggestions	Pourcentage des clients qui sont très satisfaits ou satisfaits en ce qui concerne la possibilité d'exprimer leur point de vue	86 %
Traiter votre dossier avec diligence	Pourcentage des clients qui sont très satisfaits ou satisfaits en ce qui concerne le délai de réponse à leur demande	86 %
Vous expliquer les décisions rendues	Pourcentage des clients qui sont très satisfaits ou satisfaits en ce qui concerne les explications des motifs d'une décision	89 %
Assurer la confidentialité et la protection de vos renseignements personnels	Pourcentage des clients qui sont très satisfaits ou satisfaits en ce qui concerne la confidentialité	92 %
Traiter avec équité votre dossier de demande de service ou d'aide financière ou vos diverses réclamations	Pourcentage des clients qui sont très satisfaits ou satisfaits en ce qui concerne l'équité	92 %
Utiliser un langage simple, clair et précis dans notre correspondance, nos formulaires et l'ensemble de notre documentation	Pourcentage des clients qui sont très satisfaits ou satisfaits en ce qui concerne la facilité à comprendre les documents du MAPAQ	84 %

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2020-2021	2019-2020	ÉCART
Développement régional et développement durable	437	431	6
Pêches et aquaculture commerciales	54	56	(2)
Transformation et politiques bioalimentaires	132	131	1
Institut de technologie agroalimentaire	291	299	(8)
Sécurité des aliments et santé animale	481	471	10
Direction et services à la gestion	225	222	3
Total	1 620	1 610	10

Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

CHAMP D'ACTIVITÉ	2020	2019
Favoriser le perfectionnement des compétences	897 443 \$	587 607 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	39 447 \$	113 961 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	33 908 \$	51 416 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	144 701 \$	73 598 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	19 291 \$	16 107 \$

Évolution des dépenses en formation

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION	2020	2019
Proportion de la masse salariale (%)	1,0	0,8
Nombre moyen de jours de formation par personne		
Cadre	1,8	2,4
Professionnel	2,8	2,7
Fonctionnaire	6,4	12,4
Total ⁵	4,1	5,4
Somme allouée par personne ⁶	1 244 \$	1 384 \$

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Taux de départ volontaire (%)	10,7	10,3	11,7

5. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

6. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2020-2021 (000 \$)	Dépenses prévues au 31 mars 2021 (000 \$)	Dépenses réelles 2019-2020 (000 \$) Source : Comptes publics 2019-2020	Écart (000 \$)	Variation (%)
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments					
Direction et administration	67 082,4	67 082,4	73 070,4	(5 988,0)	(8,2)
Développement régional et développement durable	123 337,6	162 637,6	133 806,5	28 831,1	21,5
Transformation et politiques bioalimentaires	72 852,7	117 252,7	66 757,5	50 495,2	75,6
Pêches et aquaculture commerciales	18 158,3	18 383,3	18 625,1	(241,8)	(1,3)
Remboursement des taxes foncières et compensations aux exploitations agricoles	193 853,4	200 553,4	221 740,3	(21 186,9)	(9,6)
Formation bioalimentaire	23 448,9	47 448,9	23 566,5	23 882,4	101,3
Santé animale et inspection des aliments	59 840,4	62 840,4	59 709,0	3 131,4	5,2
SOUS-TOTAL	558 573,7	676 198,7⁷	597 275,3⁸	78 923,4	132,1
Programme 2 - Organismes d'État⁹					
Direction et administration	423 242,5	379 542,5	402 798,3	23 255,8	5,8
SOUS-TOTAL	423 242,5	379 542,5	402 798,3	23 255,8	5,8
TOTAL	981 816,2	1 055 741,2	1 000 073,6	102 179,2	10,2

7. Dont 64 000,0 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

8. Dont 10,2 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

9. Considérant uniquement l'aide financière versée par le Ministère à la Financière agricole du Québec, un organisme autre que budgétaire, et excluant la Commission de protection du territoire agricole ainsi que la Régie des marchés agricoles et alimentaires, des organismes budgétaires qui disposent de leurs propres crédits votés et rendent compte de leurs résultats dans leur rapport annuel.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2020-2021

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (000 \$)	DÉPENSES (000 \$)
Projet ¹⁰	2 861,4	441,8
Activités ¹¹	3 385,3	17 804,4
Total	6 246,7	18 246,2

10. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

11. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES [3] = [1] + [2]	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	165 538	-	165 538	91
2. Personnel professionnel	1 292 335	13 273	1 305 608	715
3. Personnel infirmier	-	-	-	-
4. Personnel enseignant	235 545	619	236 164	129
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	1 031 544	8 787	1 040 331	570
6. Agents de la paix	-	-	-	-
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	33 088	191	33 279	18
Total 2020-2021	2 758 050	22 870	2 780 920	1 523
Total 2019-2020			2 748 824	1 505

Le niveau d'effectifs fixé par le Conseil du trésor, qui est de 2 917 649 heures rémunérées (1 598 ETC), a été respecté.

Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	3	193 511,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	38	14 790 452,03 \$
Total des contrats de service	41	14 983 963,03 \$

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2015 2020 – Prolongation 2020-2021

Objectif gouvernemental 2.1

ACTION	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS CUMULATIFS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
1	Nombre d'accompagnements d'entreprises selon une approche globale et multidisciplinaire dans le cadre d'une planification ou de la réalisation d'un projet	Passer de 254 accompagnements d'entreprises à 1 255 d'ici 2020 (1 800 d'ici 2021)	1 809	Atteinte
	Nombre d'accompagnements de transferts d'entreprises entre des personnes non apparentées	<ul style="list-style-type: none"> - Service-conseil mis en place - 150 accompagnements d'entreprises d'ici 2020 (cible maintenue en 2021) 	<ul style="list-style-type: none"> - Service-conseil mis en place en 2016-2017 - 166 accompagnements 	Atteinte

Objectif gouvernemental 2.2

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
2	Pourcentage des diagnostics sectoriels qui indiquent les principaux enjeux de développement durable (économiques, environnementaux et sociaux) susceptibles d'affecter la durabilité et la compétitivité du secteur	100 % des diagnostics réalisés annuellement d'ici 2020 (cible maintenue en 2021)	100 %	Atteinte
	Pourcentage des résultats du plan d'action ministériel de développement durable du secteur des grains qui sont atteints	70 % des résultats atteints d'ici 2020 (72 % d'ici 2021)	72 % des résultats atteints	Atteinte

Objectif gouvernemental 2.1

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
3	Augmentation du nombre de projets financés portant sur des enjeux de développement durable du secteur bioalimentaire	Passer de 35 nouveaux projets par année en 2015 à 45 nouveaux projets par année en 2020 (cible maintenue en 2021)	62 nouveaux projets	Atteinte

Objectif gouvernemental 2.4

ACTION	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
4	Pourcentage des étudiants ayant été sensibilisés aux concepts de développement durable	50 % des étudiants de 1 ^{re} année ayant suivi un cours intégrant le développement durable	59 % des étudiants de 1 ^{re} année	Atteinte
	Pourcentage des professeurs ayant intégré des notions de développement durable dans leur enseignement	50 % des professeurs ciblés ayant intégré des notions de développement durable dans un de leurs cours d'ici 2020 (cible maintenue en 2021)	71 % des professeurs ciblés	Atteinte

Objectif gouvernemental 2.3

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT CUMULATIF 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
5	Nombre de nouvelles mesures de conditionnalité mises en place dans les programmes d'aide financière du MAPAQ	3 nouveaux mécanismes développés d'ici le 31 décembre 2021	Cible fixée au 31 décembre 2021	-

Objectif gouvernemental 1.1

ACTION	INDICATEUR	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
6	Réalisation d'un projet pilote et production d'un guide d'achat des aliments pour les acheteurs des établissements publics	<ul style="list-style-type: none">- Projet pilote réalisé en 2017- Mise en ligne du guide en 2018	<ul style="list-style-type: none">- Cible atteinte en 2015-2016- Mise en ligne du guide en 2018	Atteinte

Objectif gouvernemental 2.5

ACTION	INDICATEUR	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS CUMULATIFS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
7	Nombre de diagnostics personnalisés complétés en ligne permettant de sensibiliser le consommateur au gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en ligne et promotion du diagnostic personnalisé d'ici 2017 - 120 000 diagnostics personnalisés complétés d'ici 2021 	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic mis en ligne le 17 octobre 2017 - 116 077 diagnostics personnalisés complétés 	Non atteinte
	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
	Pourcentage des établissements alimentaires sous inspection provinciale inspectés ayant été sensibilisés au gaspillage alimentaire	100 % des établissements inspectés à partir de 2018 (cible maintenue en 2021)	100 % des établissements	Atteinte
Révision réglementaire permettant la commercialisation des fruits et des légumes déclassés	Abrogation du Règlement sur les fruits et légumes frais de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29, r. 3) d'ici 2017	Cible atteinte en 2016-2017	Atteinte	

Objectif gouvernemental 8.1

ACTION	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS CUMULATIFS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
8	Nombre d'initiatives mises en place ou appuyées pour aider les secteurs et les entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES)	5 nouvelles initiatives sectorielles d'ici 2020 (16 d'ici 2021)	19 nouvelles initiatives	Atteinte
	Établissement d'un cadre de collaboration avec l'organisme gouvernemental responsable de l'efficacité énergétique	Cadre de collaboration établi d'ici 2017	Cadre établi en 2017-2018	Atteinte
	Nombre d'accompagnements d'entreprises en matière d'efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Service-conseil mis en place en 2017 - 250 accompagnements d'entreprises d'ici 2020 (3 000 d'ici 2021) 	<ul style="list-style-type: none"> - Service-conseil mis en place en 2017 - 2 892 accompagnements 	Non atteinte

Objectif gouvernemental 5.1

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT CUMULATIF 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
9	Nombre d'initiatives soutenues ou réalisées pour améliorer la qualité nutritive des produits alimentaires du Québec	69 nouvelles initiatives d'ici 2020 (100 d'ici 2021)	125	Atteinte

Objectif gouvernemental 6.1

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT CUMULATIF 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
10	Nombre d'outils d'accompagnement portant sur des enjeux de développement durable produits et diffusés auprès des organismes locaux et régionaux	5 nouveaux outils d'ici 2020 (cible maintenue pour 2021)	5 nouveaux outils	Atteinte

Objectif gouvernemental 1.5

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT CUMULATIF 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
11	Nombre de projets financés touchant les concepts d'agrotourisme, de tourisme gourmand et d'identifiant régional	54 nouveaux projets financés d'ici 2020 (110 d'ici 2021)	215 nouveaux projets	Atteinte

Objectif gouvernemental 3.1

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT CUMULATIF 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
12	Nombre d'initiatives soutenant le développement et la diffusion de connaissances ainsi que la réalisation d'aménagements visant la conservation de la biodiversité en milieu agricole et aquatique	253 nouvelles initiatives d'ici 2020 (320 d'ici 2021)	330 nouvelles initiatives	Atteinte

Objectif gouvernemental 1.2

ACTION	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
13	Pourcentage des interventions ciblées (ex. : plans, politiques, stratégies, lois, programmes) ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable	100 %, d'ici 2020, des interventions ciblées annuellement (cible maintenue pour 2021)	100 %	Atteinte
	Proportion des employés ciblés ayant intégré le développement durable dans leurs interventions et leurs pratiques	100 % des employés ciblés d'ici 2020 (70 % des employés ciblés en 2021)	83 % des employés ciblés	Atteinte

Objectif gouvernemental 1.4

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2020-2021	RÉSULTATS CUMULATIF 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
13	Taux de réalisation des activités de communication, de formation et de sensibilisation prévues au plan de développement des connaissances en développement durable du personnel du Ministère	100 % des activités réalisées d'ici 2020 (80 % en 2020-2021)	83 % des activités réalisées	Atteinte

Objectif gouvernemental 1.1

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT CUMULATIF 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
14	Pourcentage de réduction des émissions de GES du parc de véhicules légers du Ministère	10 % de réduction d'ici 2020 par rapport à 2015 (15 % d'ici 2021)	68 % de réduction	Atteinte
	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
	Nombre de baux révisés selon des considérations écoresponsables	3 baux révisés par année d'ici 2020 (cible maintenue en 2021)	3 baux révisés	Atteinte
	Nombre de capsules de sensibilisation portant sur la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectif et actif diffusées auprès des employés	2 capsules par année d'ici 2020 (cible maintenue en 2021)	2 capsules	Atteinte
	Nombre de pratiques favorisant une gestion écoresponsable des technologies de l'information	1 nouvelle pratique par année d'ici 2020 (cible maintenue en 2021)	1 nouvelle pratique	Atteinte
	Nombre d'initiatives écoresponsables prises en compte dans l'organisation d'événements	2 initiatives par année d'ici 2020 (cible maintenue en 2021)	2 initiatives	Atteinte

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Au moment de réaliser la collecte des données pour la réalisation du Rapport annuel de gestion, le Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022 du Ministère était toujours en cours d'approbation. Ainsi, les données présentées dans cette section sont préliminaires et peuvent différer du contenu présenté au plan d'action final.

Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

01- BAS-SAINT-LAURENT

Priorité : Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Accompagner la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent dans le déploiement du projet d'incubateur d'entreprises agricoles de la région.	Amorcée
Réaliser un salon de l'établissement pour la relève agricole.	En suspens

Priorité : Agir pour l'attractivité de la région

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Contribuer à la réalisation des actions identifiées dans le plan d'action régional du comité agrotourisme de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent.	En cours
Réaliser un inventaire et une caractérisation des bâtiments agricoles inutilisés pour des fins agricoles au Bas-Saint-Laurent.	Non amorcée

Priorité : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires, tels le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Contribuer à la réalisation des actions identifiées dans le plan d'action régional du comité biologique de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent.	Amorcée
Planifier un déploiement à plus grande échelle du projet de cohorte en développement durable.	En cours
Collaborer au projet de valorisation des terres agricoles dévalorisées par l'implantation de panic érigé afin de répondre au besoin de litière dans la région du Bas-Saint-Laurent.	Amorcée

02- SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Priorité : Diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux, soutenir l'innovation, la recherche et le développement ainsi que les efforts de commercialisation des produits de la région

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer l'instauration d'un service d'un travailleur de rang sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.	En cours
Soutenir la mise en place d'une coopérative de service de remplacement agricole.	Amorcée

Priorité : Assurer le développement des communautés

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Collaborer à la démarche Borée qui vise l'augmentation de l'autonomie alimentaire.	En cours
Favoriser le Projet de mutualisation du transport et de l'approvisionnement.	En cours

Priorité : Agriculture et agroalimentaire

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Collaborer à la stratégie de positionnement Zone boréale.	En cours
Transformer le Saguenay-Lac-Saint-Jean grâce à l'agriculture durable.	En cours
Réaliser un diagnostic territorial du développement de la production bio au Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'évaluation des potentialités de la conversion à l'agriculture biologique pour les entreprises agricoles et agroalimentaires de la région.	En cours

03- CAPITALE-NATIONALE

Priorité : Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
S'impliquer de manière soutenue dans la mise en œuvre de l'entente sectorielle portant sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires visant principalement à accroître l'offre et l'accessibilité de produits agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis aux consommateurs.	Amorcée
Favoriser le maillage entre des grossistes en distribution alimentaire, les agrotransformateurs et les transformateurs artisans afin de positionner des produits de la région dans le milieu HRI et dans le commerce alimentaire au détail.	Amorcée
Consolider les activités du camp d'entraînement agricole de la région.	Amorcée

Priorité : Développer les infrastructures touristiques

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir les activités des marchés publics, des circuits agrotouristiques et des entreprises offrant l'autocueillette ou la vente de produits agricoles à la ferme.	Amorcée
Appuyer le rayonnement et le développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand dans la région de Québec.	Amorcée

04- MAURICIE

Priorité : Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir la régionalisation de l'initiative « La Mauricie Récolte ».	Amorcée
Participer activement à la mise en place d'un réseau de partenaires engagés dans l'accès à la saine alimentation pour tous.	En cours
Soutenir financièrement et professionnellement le démarrage de trois projets d'incubateurs d'entreprises agricoles et agroalimentaires.	En cours

Priorité : Soutenir la vitalité de l'écosystème économique

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir le renouvellement de l'Entente sectorielle de développement agricole et agroalimentaire et contribuer à sa mise en œuvre.	Amorcée
Participer au projet <i>Avenir</i> ainsi qu'à la mise en œuvre de l'initiative L'ARTERRE.	En cours
Soutenir la réalisation du projet <i>Inventorier, valoriser et promouvoir l'ensemble des actifs agricoles inutilisés dans la région.</i>	En cours

Priorité : Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Contribuer au développement du Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du Lac Saint-Pierre.	En cours
Participer à la concertation et contribuer à la mise en œuvre du plan d'action agroenvironnemental régional de la Table de concertation régionale en agroenvironnement de la Mauricie (TCRAM).	En cours
Contribuer financièrement et offrir un soutien professionnel à AgrÉcoles dans la mise en œuvre de son projet « L'Agroalimentaire s'invite à l'école ! ».	En cours

05 - ESTRIE

Priorité : Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Renouvellement de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire par la mise en commun de projets structurants issus des plans de développement de la zone agricole (PDZA) de la région de l'Estrie.	En cours
Accompagnement des partenaires du bioalimentaire dans l'identification et le développement de trois filières distinctives de l'Estrie.	Amorcée

06- MONTRÉAL

Priorité : Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Contribuer à la mise en œuvre de l'Entente sectorielle de développement bioalimentaire 2019-2021.	En cours
Contribuer à la mise en œuvre de l'Entente sectorielle de développement bioalimentaire 2021-2023. .	Nouvelle

Priorité : Favoriser l'essor des entreprises montréalaises

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Réaliser un diagnostic sectoriel du secteur bioalimentaire montréalais.	Amorcée
Appuyer l'élaboration d'un cadre d'intervention pour le développement du secteur bioalimentaire associé au Plan de relance de la ville.	Amorcée
Soutenir le développement de l'écosystème entrepreneurial et d'innovation en agriculture et en transformation alimentaire.	Amorcée

Priorité : Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Réaliser l'étude sur le potentiel économique de l'agriculture urbaine commerciale	Amorcée
Réaliser l'analyse sur le potentiel des épiceries solidaires (entreprises d'économie sociale) pour favoriser la sécurité alimentaire, le développement de systèmes alimentaires locaux et l'accès à ces marchés pour les produits locaux, incluant un comparatif avec d'autres villes et une identification des facteurs de succès ainsi que des contraintes.	Non amorcée
Soutenir le Conseil du Système alimentaire montréalais.	En cours

07- OUTAOUAIS

Priorité : Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir les actions priorisées dans le Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2025.	Amorcée
Soutenir le développement du Parcours Outaouais gourmet et participer activement aux rencontres du comité régional de développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand en Outaouais.	En cours

Priorité : Construire une identité régionale forte

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir la campagne régionale Croquez l'Outaouais!	En cours
Soutenir la Fête gourmande de l'Outaouais.	En suspens

Priorité : Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir la réalisation de la mise à jour du PDZA de la MRC de Pontiac et de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.	En cours
Soutenir le projet pilote des plastiques agricoles du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais.	En cours

08- ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Priorité : Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Collaborer au maintien d'une offre de formation pour qu'elle réponde aux besoins des entrepreneurs du secteur bioalimentaire.	En cours

Priorité : Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Collaborer à divers comités concernant la promotion du développement agroalimentaire de la région.	En cours

Priorité : Consolider et diversifier les filières agricoles, forestières, minières, touristiques et d'avenir au sein de l'économie régionale

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Contribuer à l'élaboration d'ententes sectorielles.	Non amorcée
Soutenir techniquement et financièrement l'élaboration et la révision des PDZA.	En cours
Accompagner et soutenir financièrement les MRC pour la mise en œuvre des actions identifiées dans les PDZA.	En cours

09- CÔTE-NORD

Priorité : Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Favoriser le bioalimentaire comme moyen de diversification économique des villages en dévitalisation.	En cours
Collaborer aux projets de tourisme bioalimentaire et de mise en marché de proximité.	En cours
Favoriser les projets en transformation alimentaire en région.	En cours
Soutenir les nouvelles avenues de développement du bioalimentaire.	En cours

Priorité : Agir en synergie

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Travailler en concertation avec les instances municipales et les communautés autochtones pour développer le secteur bioalimentaire sur la Côte-Nord.	En cours
Travailler en concertation avec différents ministères, organismes locaux et régionaux pour dynamiser le secteur bioalimentaire sur la Côte-Nord.	En cours

10- NORD-DU-QUÉBEC

Priorité : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles par des méthodes atypiques d'élevage et de récolte qui pallient les contraintes d'un environnement nordique

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Accompagner et soutenir financièrement, par le biais de l'entente spécifique, l'Administration régionale Kativik pour la mise en place de projets sur son territoire.	En cours

11- GASPÉSIE

Priorité : Participer au développement économique et à la création d'emplois

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Collaborer au comité de la relève agricole de la région.	En cours
Contribuer à la modernisation et à la mise en place d'infrastructures d'innovation et de service de l'industrie des pêches.	Amorcée
Contribuer à la réalisation des actions identifiées par le comité régional de la relève en capture, notamment en bonifiant l'offre de service à la clientèle et l'accompagnement.	En cours
Accompagner La Gamme Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans le déploiement de son service de distribution de produits bioalimentaires.	En cours

Priorité : Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Mettre en œuvre l'entente sectorielle pour le soutien aux priorités agricoles et agroalimentaires.	En cours
Collaborer aux comités Transformation, Promotion et Commercialisation de Gaspésie Gourmande.	En cours
Soutenir la promotion et la commercialisation des produits issus des pêches et de l'aquaculture commerciales en Gaspésie.	En cours
Favoriser la concertation du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales de la Gaspésie.	Amorcée

11- ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Priorité : Consolider et diversifier l'économie

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Accompagner les pêcheurs, jeunes et moins jeunes, pour les aider à s'établir dans le secteur des pêches.	En cours
Collaborer avec le milieu en soutenant la promotion et la commercialisation des produits bioalimentaires, dont ceux issus des pêches et de l'aquaculture aux Îles-de-la-Madeleine.	En cours
Collaborer avec le milieu par le soutien à la concertation du secteur des pêches et de l'aquaculture des Îles-de-la-Madeleine.	En cours
Mettre en œuvre l'entente fédérale-provinciale pour le soutien au secteur des poissons et des fruits de mer.	Réalisée
Moduler les interventions afin de tenir compte des enjeux et des contraintes structurelles liés au caractère insulaire de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine.	Réalisée
Accompagner le secteur afin de mettre en place les conditions favorables pour le développement de l'industrie du phoque.	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Collaboration et soutien aux démarches pour la mise à niveau et l'agrandissement des installations d'abattage et de transformation des viandes.	En cours
Collaboration à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une entente sectorielle en soutien à la concertation du secteur agroalimentaire et à la réalisation de projets de développement agroalimentaire.	Amorcée
Collaboration au projet <i>Terrafoin</i> aux Îles-de-la-Madeleine.	En cours

12- CHAUDIÈRE-APPALACHES

Priorité : Faire du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en consolidant les mécanismes de collaboration inter-MRC pour le développement régional

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Favoriser la concertation des partenaires bioalimentaires, gouvernementaux et régionaux afin de dynamiser l'action sur le terrain par le développement et la mise en œuvre de projets structurants, notamment par une contribution significative aux actions inscrites à la Feuille de route régionale de la Politique bioalimentaire, 2018-2025, Alimenter notre monde.	En cours

Priorité : Encourager le développement du secteur bioalimentaire

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Participer à la mise en œuvre de l'Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2018-2021.	En cours
Appuyer le déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches.	En cours

Priorité : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir les plans de gestion des matières résiduelles ou la gestion des matières résiduelles dans les entreprises agricoles.	Amorcée
Collaborer aux projets d'implantation ou de maintien de bandes riveraines dans des rivières où la dégradation de la qualité de l'eau provient majoritairement du secteur agricole.	En cours
Mobiliser les acteurs concernés contre la perte de la biodiversité à la ferme par la lutte contre les plantes envahissantes ou toxiques.	En cours

13- LAVAL

Priorité : Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Contribuer au soutien technique et financier d'un projet d'économie sociale visant à accroître la sécurité alimentaire des populations défavorisées.	Amorcée

Priorité : Favoriser l'émergence d'initiatives structurantes qui participent au déploiement d'un pôle d'innovation au centre-ville et stimuler la croissance des entreprises et de la communauté entrepreneuriale dans son ensemble

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir le développement du secteur bioalimentaire lavallois par la concertation des partenaires et la mise en œuvre de projets structurants.	Nouvelle
Soutenir la révision du PDZA.	Nouvelle

Priorité : Une ville écoresponsable et résiliente — la stratégie lavalloise de lutte contre les changements climatiques

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer la mise en œuvre des actions du Plan d'adaptation aux changements climatiques visant le secteur agricole.	Nouvelle

14- LANAUDIÈRE

Priorité : Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Contribuer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire 2020-2023.	Amorcée
Soutenir le développement de l'écosystème entrepreneurial et d'innovation en agriculture.	Amorcée

Priorité : Soutenir la relève d'entreprises

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir le service de maillage L'ARTERRE pour les six MRC de Lanaudière.	Amorcée

Priorité : Soutenir la promotion de la consommation locale et responsable

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir l'image de marque Goûtez Lanaudière.	En cours
Soutenir l'élaboration de la <i>Démarche d'achat bioalimentaire lanaudoise</i> par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière.	En cours

15- LAURENTIDES

Priorité : Assurer la compétitivité économique des Laurentides

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie bioalimentaire 2018-2023 des Laurentides « Laurentides j'en mange » et de l'entente sectorielle qui en découle.	En cours

Priorité : Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer les MRC dans la mise en œuvre et la révision de leur PDZA.	En cours
Soutenir la promotion de l'identifiant régional « Laurentides j'en mange ».	En cours

Priorité : Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer le démarrage et le transfert d'entreprises agroalimentaires ainsi que le développement de nouveaux modèles d'affaires.	En cours
Appuyer le développement de nouvelles filières bioalimentaires.	En cours

16- MONTÉRÉGIE

Priorité : Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Collaborer avec les agents de maillage des banques de terres.	En cours
Collaborer à la mise en œuvre de l'Entente sectorielle de développement pour la forêt dans la région administrative de la Montérégie.	En cours
Contribuer à la mise en œuvre de l'Entente sectorielle bioalimentaire.	En cours
Collaborer à la campagne de sensibilisation <i>Notre campagne, un milieu à partager.</i>	En cours

Priorité : Créer la richesse par l'économie et l'innovation

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Collaborer avec TransformAction : Réseau agile et connecté.	En cours
Collaborer à la mise en valeur d'une image de marque.	En cours

Priorité : Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Collaborer avec le Centre d'emploi agricole de l'Union des producteurs agricoles (UPA).	En cours
Collaborer à la mise en œuvre d'une entente Développement économique et main-d'œuvre.	En cours

17- CENTRE-DU-QUÉBEC

Priorité : Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Accompagner les partenaires dans la pérennisation du service L'ARTERRE.	En cours
Offrir un accompagnement professionnel et financier pour la réalisation du projet Communauté de fermiers de l'Érable.	En cours
Participer au comité régional agricole de la MRC de l'Érable pour la mise en œuvre du projet Ferme 59.	En cours

Priorité : Valoriser le milieu agricole

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Participer au renouvellement de l'Entente sectorielle de développement bioalimentaire.	Amorcée
Participer activement aux travaux du Pôle d'expertise multidisciplinaire mis en place pour se pencher sur les pratiques agricoles durables et respectueuses de l'écosystème du littoral du Lac Saint-Pierre.	En cours
Accompagner les partenaires dans la mise en œuvre du projet régional visant la commercialisation des produits régionaux.	En cours
Accompagner professionnellement et financièrement un projet d'intégration de la main d'œuvre agricole.	Amorcée
Participer au projet régional de service d'accompagnement des producteurs pour une meilleure gestion des cours d'eau et des bandes riveraines.	Amorcée
Accompagner professionnellement les MRC dans l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques, et naturels.	Amorcée
Accompagner professionnellement les partenaires dans un projet de caractérisation des friches à des fins de remise en culture dans la MRC d'Arthabaska.	En cours

Priorité : Assurer des services de proximité

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Participer professionnellement au projet de portrait diagnostique du système alimentaire durable du Centre-du-Québec.	En cours
Participer avec les partenaires à la mise en place d'un espace de propulsion de projets liés à la saine alimentation et à la sécurité alimentaire.	Amorcée

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le 1^{er} mai 2017, la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1) est entrée en vigueur. Les organismes publics sont tenus de rendre compte annuellement du nombre et de la nature des divulgations d'actes jugés répréhensibles, conformément à l'article 25 de la Loi.

Au cours de l'année 2020-2021, le responsable ministériel du suivi des divulgations d'actes répréhensibles n'a reçu aucune information à cet égard.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS (ARTICLE 25), 2020-2021	NOMBRE DE DIVULGATIONS	NOMBRE DE MOTIFS	MOTIFS FONDÉS
Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	0		
Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1)		S.O.	
Le nombre de motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22		S.O.	
Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations : Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels il a été mis fin (point 3), identifiez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent.			
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi		S.O.	S.O.
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie		S.O.	S.O.
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui		S.O.	S.O.
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		S.O.	S.O.
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		S.O.	S.O.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS (ARTICLE 25), 2020-2021	NOMBRE DE DIVULGATIONS	NOMBRE DE MOTIFS	MOTIFS FONDÉS
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment		S.O.	S.O.
Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		S.O.	
Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés			S.O.
Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	S.O.	S.O.	S.O.
Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ¹²	S.O.	S.O.	S.O.

12. Le transfert de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi est répertorié à ce point.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2021

NOMBRE DE PERSONNES OCCUPANT UN POSTE RÉGULIER
1 387

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2020-2021

RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
88	229	128	28

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2020-2021

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2020-2021	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	88	17	1	0	1	19	21,6
Occasionnel	229	22	1	1	2	26	11,4
Étudiant	128	4	0	0	2	6	4,7
Stagiaire	28	0	0	0	1	1	3,6

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Régulier (%)	21,6	21,4	4,7
Occasionnel (%)	11,4	9,2	8,6
Étudiant (%)	4,7	3,7	11,2
Stagiaire (%)	3,6	10,0	3,4

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2019 (%)
Anglophones	5	0,4	6	0,4	6	0,4
Autochtones	6	0,4	5	0,4	4	0,3
Personnes handicapées	16	1,2	18	1,3	18	1,3

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019 (%)
MVE Montréal/Laval	16	38,1	10	27,0	8	22,2
MVE Outaouais/Montérégie	35	9,6	29	7,7	28	7,5
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	13	10,7	12	10,3	11	9,3
MVE Capitale-Nationale	90	13,4	80	12,0	54	8,5
MVE Autres régions	19	4,6	17	4,2	14	3,4

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2021

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Minorités visibles et ethniques	6	7,0

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2020-2021 par statut d'emploi

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	88	229	128	28	473
Nombre de femmes embauchées	61	142	101	15	319
Taux d'embauche des femmes (%)	69,3	62,0	78,9	53,6	67,4

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2021

Groupe cible	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	AGENTES ET AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Effectif total (hommes et femmes)	92	779	428	80	-	8	1 387
Femmes	42	435	320	76	-	0	873
Taux de représentativité des femmes (%)	45,7	55,8	74,8	95,0	-	0	62,9

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH

AUTOMNE 2020 (COHORTE 2021)	AUTOMNE 2019 (COHORTE 2020)	AUTOMNE 2018 (COHORTE 2019)
4	6	6

Nombre de nouveaux participants et participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2020-2021	2019-2020	2018-2019
3	4	4

Autres mesures ou actions en 2020-2021 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

MESURE OU ACTION	GROUPE CIBLE	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées auprès des gestionnaires du ministère.	1	Tout le personnel gestionnaire du ministère
Promotion de la Mesure d'intégration en emploi pour les nouveaux arrivants membres des minorités visibles et ethniques auprès des gestionnaires du ministère.	1	Tout le personnel gestionnaire du ministère

4.6 Allègement réglementaire et administratif

La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif - Pour une réglementation intelligente, a été adoptée en 2014 et actualisée en septembre 2017 pour poursuivre les efforts gouvernementaux visant à limiter le fardeau réglementaire et administratif des entreprises. Cette section fait état des réalisations du MAPAQ pour 2020-2021 concernant son suivi des exigences en la matière.

Mécanisme de révision des exigences réglementaires

Le MAPAQ a poursuivi son objectif pour ce qui est de l'examen de l'ensemble de ses lois et de ses règlements touchant les entreprises, afin de déterminer s'ils sont toujours adéquats et de s'assurer que le fardeau réglementaire et administratif des entreprises est réduit à l'essentiel. Au terme du cinquième et dernier exercice (2020-2021), une loi et un règlement ont fait l'objet d'un examen. Le total est maintenant de 37 sur 37, soit 100 % de l'objectif sur 5 ans. Des modifications sont suggérées pour une partie de ces 37 lois et règlements, au cas où le gouvernement déciderait de les modifier.

Coût des formalités administratives pour les entreprises

Le MAPAQ a effectué ses travaux annuels d'inventaire et d'évaluation du coût des formalités administratives pour les entreprises afin d'en faire le suivi pour l'année 2020-2021. Il est nécessaire de noter que 9 formalités qui n'étaient pas comptabilisées lors des exercices antérieurs ont été ajoutées. L'évaluation de ce coût selon la méthode gouvernementale montre une réduction du fardeau de 4,8 % comparativement à l'année précédente, 6 des 55 formalités ayant eu un effet sur le coût. Cette amélioration porte la réduction à 48,9 % depuis l'année 2004. Dans le contexte de la COVID-19, cette baisse est principalement due à l'utilisation par la clientèle de la voie électronique pour la transmission des différents formulaires au lieu de la poste ou du dépôt à un bureau de services.

Plan stratégique 2019-2023 du MAPAQ

L'indicateur 16.1 du *Plan stratégique 2019-2023* du MAPAQ prévoit la réduction des coûts de deux formalités administratives et d'un programme ayant un fort impact pour les entreprises. L'objectif vise une réduction, d'ici 2022-2023, de 20 % du coût des permis pour le commerce de détail et de la restauration, de 20 % du coût de l'enregistrement des entreprises agricoles et de 40 % des coûts administratifs liés au crédit de taxes foncières agricoles. Le bilan intermédiaire pour l'année 2020-2021, montre une réduction du coût des formalités pour l'enregistrement des entreprises agricoles (-30,4 %), pour le secteur du commerce de détail et de la restauration (-17,3 %) et pour le programme de crédit de taxes foncières agricoles (-5,4 %) par rapport à l'année 2017-2018. Pour ce qui est de l'enregistrement des entreprises agricoles, la diminution est conjoncturelle. Elle est attribuable à l'impossibilité des clients de se déplacer dans les bureaux du Ministère, fermés en raison de la pandémie de COVID-19.

Plan de réduction du fardeau administratif 2020-2025

Conformément à la première stratégie du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 - Moins de paperasse : pour une relance innovante et efficace, le MAPAQ a déposé son Plan de réduction du fardeau administratif au printemps 2021. Ce dernier détaille la démarche qui permettra au MAPAQ d'atteindre les trois cibles de la stratégie, soit une diminution de 10 % du nombre des formalités administratives, une réduction de 15 % de leur volume et une baisse de 20 % de leur coût.

Actualisation de la Loi sur les produits alimentaires et du Règlement sur les aliments

La Loi sur les produits alimentaires et le Règlement sur les aliments sont en cours de révision, l'examen des exigences réglementaires ayant fait ressortir la pertinence de leur actualisation en priorité. Le prolongement de la durée de validité des permis est planifié. Cette modification fait partie d'un projet d'envergure de modernisation de la réglementation sur la salubrité des aliments au Québec. Des consultations à ce sujet ont été menées auprès des producteurs, des transformateurs, des détaillants, des restaurateurs et des consommateurs.

Cette actualisation est notamment liée à la mesure 7 du Plan d'action gouvernemental 2018-2021 en matière d'allègement réglementaire et administratif dans le secteur du commerce de détail - Alléger le fardeau des détaillants, lancé en août 2018. En vertu de la mesure 1 de ce plan d'action, le MAPAQ s'est également doté d'un plan de réduction de la fréquence des formalités administratives dans le secteur du commerce de détail.

Nouveau Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations

Le 26 novembre 2020, le gouvernement a édicté le Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations. Ce règlement, qui découle de la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, a permis de concrétiser, à compter du 1^{er} janvier 2021, la mise en place d'un nouveau programme fiable et efficace qui permettra de réduire le fardeau fiscal et administratif des producteurs agricoles.

Le nouveau programme réduira des deux tiers les communications et les interventions annuelles avec les producteurs agricoles, qui passeront de 275 000 à 90 000, et protégera les producteurs contre les valeurs extrêmes des terres agricoles, en plafonnant la valeur imposable et en élargissant le bassin des comparables pour les évaluateurs municipaux.

Au cours de l'été et de l'automne 2020, les logiciels d'évaluation et de taxation ont donc été modifiés par les mandataires informatiques des municipalités et des organismes municipaux responsables de l'évaluation afin de les rendre conformes aux nouvelles modalités applicables découlant de la Loi.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES
549

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 à 20 jours	517	1	0
21 à 30 jours	24	1	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	541	2	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES ↓
Acceptée (entièrement)	145	1	0	s. o.
Partiellement acceptée	128	1	0	1, 13, 14, 15, 18, 19, 22, 23, 24, 28, 29, 30.1, 31, 32, 34, 37, 48, 53, 54, 57, 59, 88, 88.1, 9
Refusée (entièrement)	123	0	0	0, 1, 13, 15, 25, 48, 49, 9
Autres	145	0	0	

Mesures d'accommodement et avis de révision

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION
1	4

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	Plus de cinquante
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	Non
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ?	
Si oui, expliquez lesquelles :	Oui
La mandataire étant la directrice des communications, c'est la Direction des communications qui reçoit les questions liées à la langue de travail.	
La mandataire a profité des présentations de la Politique mise à jour pour se faire connaître des gestionnaires et pour rappeler son propre rôle.	

Statut de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ?	Oui
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : 25 juin 2013	
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ?	
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française : le 15 décembre 2020.	Oui

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ?</p> <p>Si oui, expliquez lesquelles :</p> <p>Un message du sous-ministre a été envoyé par courriel à tous les employés pour annoncer la mise à jour de la Politique linguistique du Ministère. Le sous-ministre y a non seulement présenté la nouvelle version de la Politique, mais a également rappelé qu'il est du devoir de chaque employé de la respecter et a souligné l'importance du devoir d'exemplarité de l'État.</p> <p>Plusieurs actualités intranet ont été publiées en lien avec la mise à jour de la Politique linguistique, sous forme de question-réponse. Les sujets abordés sont sélectionnés en fonction des questions les plus fréquemment reçues. Dans chacune, le texte renvoyait à la liste des conseillers en communication affectés à chaque secteur, puisque les conseillers sont la courroie de transmission des questions en lien avec la Politique.</p> <p>Une adresse courriel a été créée spécifiquement pour recevoir les questions et les commentaires concernant la Politique linguistique du MAPAQ.</p> <p>Des présentations ont été effectuées par la mandataire, la directrice des communications, à la demande des gestionnaires. En plus de rappeler son propre rôle de mandataire, elle en a profité pour expliquer les nouveautés de la Politique linguistique mise à jour, pour rappeler l'importance d'en respecter les dispositions et pour faire connaître les outils mis à la disposition du personnel pour l'appliquer adéquatement.</p> <p>Finalement, la Direction des communications a produit et mis en ligne <i>l'Aide-mémoire pour l'application de la Politique linguistique</i>, dans une volonté de vulgariser l'information pour les employés.</p>	<p>Oui</p>

4.9 Politique de financement des services publics

En vertu de la Politique de financement des services publics, le Ministère est tenu de rendre compte de la tarification des biens et services qu'il fournit à la population et aux entreprises.

Le tableau présente les données en deux grandes catégories, soit les permis relatifs à la garde d'animaux et à la salubrité des établissements alimentaires qui représentent 90 % des revenus issus de la tarification ainsi que les autres tarifs. Ces derniers comprennent entre autres les analyses en laboratoire ainsi que la délivrance des permis de pêche et d'aquaculture commerciales.

Le niveau de financement atteint reflète la proportion des bénéfices privés profitables aux particuliers et financés par ceux-ci, alors que la proportion résiduelle profitable à la collectivité est financée à même les impôts et les taxes.

Les tarifs des permis sont indexés chaque année conformément à la Loi sur l'administration financière.

Comme prôné dans la Politique de financement des services publics, une révision périodique de la méthodologie de tarification est réalisée au sein du ministère.

Coût des biens et des services tarifés

BIENS ET SERVICES TARIFÉS	REVENUS DE TARIFICATION EN 2019-2020 (000 \$)	NIVEAU DE FINANCEMENT EN 2020-2021 (%)	REVENUS DE TARIFICATION EN 2020-2021 (000 \$)	MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS
Permis relatifs à la garde d'animaux et à la salubrité des établissements alimentaires	15 985,5	36	15 012,6	En fonction des coûts ¹³
Autres biens et services	2 265,8	38	1 641,7	En fonction des coûts / Marché
Total	18 251,3	-	16 654,3	-

13. En fonction des coûts : la somme de toutes les dépenses nécessaires à la production d'un bien et à la finalisation d'un service.



**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec

